

Inspection générale  
de l'Éducation nationale

Inspection générale de l'administration  
de l'Éducation nationale et de la Recherche

# Situation de la filière littéraire dans les lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin et du réseau des collèges des Ardennes

Rapport à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale  
Madame la ministre déléguée chargée de  
la réussite éducative



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

*Inspection générale de l'éducation nationale*

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Situation de la filière littéraire dans les lycées Vauban de Givet  
et Jean Moulin de Revin  
et du réseau des collèges des Ardennes**

**novembre 2013**

**Aziz JELLAB**  
*Inspecteur général de l'éducation nationale*

**Alain TAUPIN**  
*Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

## SOMMAIRE

<b>Objet et contexte de la mission</b> .....	1
<b>Préambule : la situation démographique régionale, une contrainte structurelle qui touche fortement le département des Ardennes</b> .....	1
<b>Première partie</b> .....	8
<b>1. La situation du lycée Vauban de Givet</b> .....	8
<b>2. La situation de la filière littéraire</b> .....	8
2.1. Un contexte scolaire peu favorable pour la filière littéraire.....	8
2.2. Des résultats médiocres au baccalauréat .....	9
2.3. Une nécessaire mutualisation interne du potentiel enseignant.....	9
<b>3. La réponse rectorale en 2012-2013</b> .....	10
<b>4. Un projet qui suscite une vive opposition des enseignants, des élus et des parents d'élèves du lycée Vauban</b> .....	10
<b>5. La situation de la filière L à cette rentrée</b> .....	11
<b>6. La méthode de travail envisagée par les autorités académiques et le calendrier des actions</b> .....	11
6.1. La dimension pédagogique.....	11
6.1.1. <i>La mission confiée par le recteur sur ce dossier à une IA-IPR de lettres</i> .....	11
6.1.2. <i>L'implication des équipes enseignantes des deux lycées</i> .....	12
6.1.3. <i>Les trois pistes de travail proposées</i> .....	12
6.1.4. <i>La situation à la suite de ce premier travail</i> .....	14
6.1.5. <i>Les suites prévues</i> .....	15
6.2. Les dimensions organisationnelles et partenariales .....	16
<b>Conclusions, préconisations de la mission</b> .....	16
<b>Deuxième partie</b> .....	19
<b>Point sur l'évolution du réseau des collèges du département des Ardennes</b> .....	19
<b>1. Le contexte</b> .....	19

1.1.	Un département confronté à une forte baisse démographique qui pose la question de la structuration de l'offre de formation dans les collèges .....	19
1.2.	Le réseau des collèges des Ardennes, une situation départementale historiquement problématique.....	19
1.3.	La situation à la rentrée 2013 .....	21
1.4.	Le point sur la dotation des collèges du département .....	21
1.4.1.	<i>L'évolution des taux d'encadrement sur les trois dernières années .....</i>	<i>21</i>
1.4.2.	<i>La situation particulière des quatre collèges multisites.....</i>	<i>22</i>
1.5.	Deux défis à relever, démographiques et éducatifs, qui appellent la définition collective d'une réponse stratégique .....	23
<b>2.</b>	<b>La méthode de travail envisagée par les autorités académiques et le calendrier des actions.....</b>	<b>24</b>
2.1.	La proposition de mise en place d'un groupe de travail, émanation du CDEN.....	24
2.2.	Un pilotage confié au DASEN pour l'éducation nationale.....	24
2.3.	Un état des lieux par bassin ou district.....	24
2.4.	Une liste de « lieux prioritaires à étudier » .....	25
2.5.	Une étude universitaire pour « élaborer une carte théorique de l'implantation optimale des collèges » .....	25
2.6.	À partir de ces éléments, élaboration d'un calendrier de travail par le DASEN.....	25
<b>3.</b>	<b>Les analyses de la mission.....</b>	<b>26</b>
3.1.	Un dossier dont la dimension politique conditionne la résolution .....	26
3.2.	Une ambition à partager, un cadre de référence préalable à établir .....	26
3.3.	La maîtrise du temps, un enjeu délicat mais essentiel pour ce dossier .....	28
3.4.	Une approche systémique et territoriale renouvelée .....	29
3.5.	L'animation pédagogique et les études prospectives : deux domaines pour lesquels un accompagnement du DASEN par les services rectoraux est souhaitable .....	29
	<b>Conclusions et préconisations de la mission .....</b>	<b>30</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>33</b>

## **Objet et contexte de la mission**

Dans une lettre adressée le 18 octobre 2013 au doyen de l'IGEN et au chef du service de l'IGAENR, le ministre de l'éducation nationale a demandé qu'une mission d'expertise conjointe fasse le point sur la situation de la filière littéraire dans les lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin, ainsi que sur la carte des collèges du département des Ardennes.

Cette demande se situe dans la suite de la rencontre sur les mêmes sujets, qui s'est tenue le 3 juillet dernier au rectorat de Reims, entre le directeur adjoint du cabinet du ministre, son chef de cabinet, le recteur de l'académie de Reims, le préfet et une délégation composée d'élus, de représentants des personnels et d'associations du département des Ardennes.

À la suite de cette réunion, le recteur de l'académie de Reims a été chargé par le ministre de mettre en place à la rentrée scolaire deux groupes de travail : l'un concernant les lycées de Givet et Revin, l'autre le devenir du réseau des collèges du département. C'est sur la suite donnée à ces travaux et à leurs perspectives que la mission a centré ses observations.

La mission, composée d'un membre de l'IGAENR et d'un membre de l'IGEN, a procédé à un ensemble de rencontres au rectorat de l'académie de Reims et dans le département des Ardennes. Elle s'est aussi appuyée sur les documents mis à sa disposition par les services rectoraux et départementaux qui ont facilité son travail. Dans un contexte particulier, la qualité des échanges avec les différents interlocuteurs a été constante. Ces éléments ont permis à la mission de travailler dans des délais relativement courts. La mission remercie chaleureusement toutes les personnes rencontrées.

## **Préambule : la situation démographique régionale, une contrainte structurelle qui touche fortement le département des Ardennes**

Il est apparu important à la mission de bien comprendre le cadre général dans lequel se posaient les questions soulevées tant par la situation de la filière littéraire au sein des lycées de Givet et Revin que par l'évolution du réseau des collèges. La question territoriale, fondamentale quand il s'agit de la carte des formations et de la structure de l'offre, a donc été explorée. Elle est apparue comme fondamentalement marquée par la situation démographique sous-jacente, dans un contexte socio-économique sensible.

### **1. Les Ardennes, un département situé dans une région structurellement confrontée à la baisse de sa population**

Les données de l'INSEE disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 indiquent :

*« ... après avoir atteint son niveau le plus important en 1990, la population champardennaise diminue depuis : l'excédent des naissances sur les décès ne compense pas le déficit des arrivées sur les départs. Depuis le recensement de 1999, la région perd chaque année en moyenne 425 habitants. La baisse de la population ralentit très légèrement par rapport à la période 1990-1999 au cours de laquelle la perte moyenne s'élevait à 630 habitants chaque année. En 2009, la Champagne-Ardenne ne représente plus que 2,1 % de la population métropolitaine*

contre 2,6 % en 1962. Toutefois, en nombre d'habitants comme en densité de population, la Champagne-Ardenne se maintient au 19<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines. Avec 52 habitants au km<sup>2</sup>, à peine la moitié de la moyenne nationale, la densité de population de la Champagne-Ardenne devance celles de la Bourgogne, de l'Auvergne et du Limousin. »

Dans le département des Ardennes, certains cantons actuels ont une densité encore bien inférieure : dans le vouzinois, par exemple, celle-ci est de 15 habitants au kilomètre carré.

## **2. Les migrations qui contribuent à la baisse et au vieillissement de la population**

Dans le même ouvrage, les auteurs indiquent que la région...

*« ... fait partie des régions de France métropolitaine, toutes situées au nord du pays, où les arrivées de nouveaux résidents sur le territoire ne compensent pas les départs. En perdant chaque année 3 habitants pour 1 000 présents, la Champagne-Ardenne est la deuxième région la plus déficitaire de France »<sup>1</sup>.*

Par ailleurs, ce solde migratoire recouvre une disparité fortement marquée par les tranches d'âge concernées : il est *« très déficitaire pour les plus jeunes »* alors qu'il est presque inexistant pour les populations les plus âgées, contribuant ainsi à accélérer le vieillissement de la population.

## **3. Un « vieillissement inéluctable » de la population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 confirmé par les études prospectives de l'INSEE**

Une étude réalisée par des experts de l'INSEE<sup>2</sup> concernant les projections de population à l'horizon 2040 montre que ces tendances pèseront durablement sur la situation champardennaise amenant alors à *« une diminution de sa population de 2 % par rapport à 2007 »*. Pour les auteurs de l'étude, *« les migrations interrégionales déficitaires pour la région resteraient le principal déterminant de cette évolution, malgré une démographie naturelle favorable jusque vers les années 2030. À cet horizon, avec la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et l'arrivée aux grands âges des générations du baby-boom, le nombre des décès pourrait en effet excéder celui des naissances »* ; un habitant de la région sur trois serait âgé de plus de 60 ans (+ 50 %). Dans les trois scénarios de projection (population « haute », « basse » et « centrale »)<sup>3</sup> réalisés dans l'étude, le département des Ardennes voit sa population baisser, et ce, quel que soit le scénario retenu.

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Sandrine Rigollot – Monique Saliou *Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 - Insee flash n° 129.*

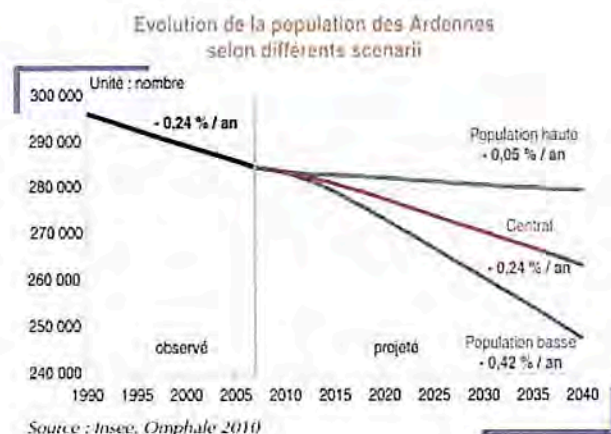
<sup>3</sup> *« Une évolution de population résulte de l'interaction de trois composantes : naissances, décès et migrations. Par rapport à un scénario central de projection qui reconduit les tendances récentes passées sur ces trois composantes, des variantes peuvent être constituées afin de mesurer l'impact d'évolutions qui, sur chacune de ces composantes, diffèreraient de celles du scénario central »* op.cit.

#### 4. Dès 2020, le nombre de naissances pourrait être inférieur à celui des décès, avec une réduction de la population des moins de vingt ans de 14 400 jeunes en 2040

À partir des hypothèses du scénario central, les auteurs de l'étude concluent que :

« Dans les Ardennes, la baisse démographique se poursuivrait à un rythme soutenu. En 2040, le département compterait 263 400 habitants, contre 284 800 en 2007. Avec un rythme d'évolution annuelle de  $-0,24\%$  entre 2007 et 2040, l'ampleur de la baisse démographique serait la plus importante des départements de France après la Haute-Marne. Le solde naturel, encore positif aujourd'hui, se dégraderait avec un nombre des naissances inférieur aux décès dès 2022. Le déficit migratoire, à l'œuvre déjà dans les années 60, pourrait s'atténuer d'ici 2040 avec la baisse démographique et le vieillissement : moins de personnes quitteraient le département, tandis que les arrivées resteraient stables compte tenu des évolutions démographiques plus favorables dans les territoires d'échanges. »

Dans ce scénario central, la population des moins de vingt ans passerait de 73 000 en 2007 à 58 600 en 2040.



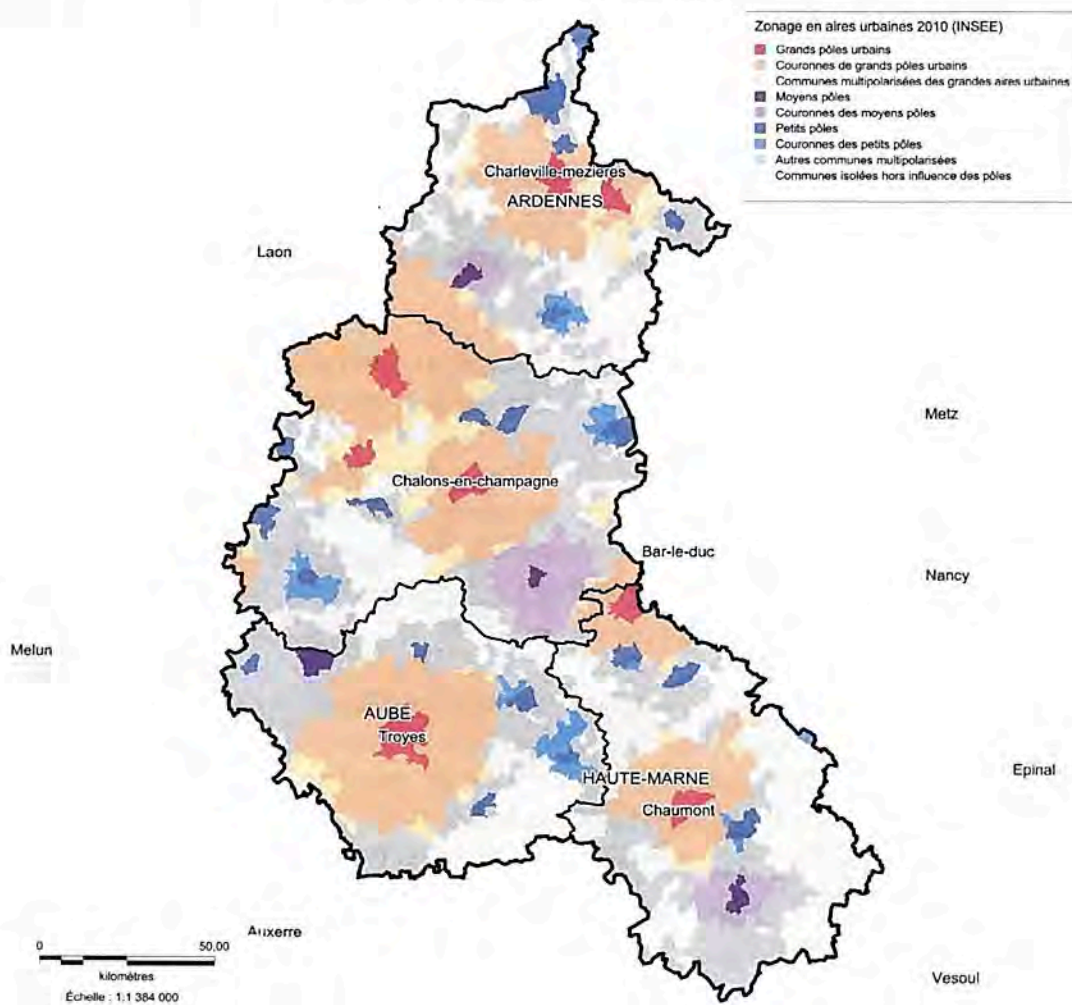
#### 5. Un territoire administrativement morcelé

Le territoire champardennais est non seulement marqué par une faible densité humaine, comme nous l'avons déjà vu, seules trois agglomérations (Reims, Troyes,

Charleville-Mézières) comptent plus de 100 000 habitants, mais, avec 1 954 communes<sup>4</sup>, il fait aussi partie des régions les plus administrativement morcelées du pays. Le département des Ardennes compte ainsi 463 communes et actuellement 37 cantons. La dominante rurale est forte, environ 10 % de la population résidant dans une commune isolée.

Cette situation, liée à la grande ruralité, influe fortement sur les aires de recrutement des établissements comme indiqué à la mission par les chefs d'établissements rencontrés : ainsi le collège multisite de Vouziers-Le-Chesne recrute ses élèves sur 79 communes, le lycée Thomas Masaryk de Vouziers sur 99. Les cartes et tableaux ci-dessous illustrent cette situation.

#### Zonage de l'académie en aires urbaines



Source : INSEE

<sup>4</sup> Dont 79 % comptent moins de 500 habitants et regroupent 21 % de la population régionale.



**Proportion de la population résidant sur un espace à dominante rurale en 2006**

<b>Reims</b>	<b>29,1%</b>
<b>France métro.</b>	<b>18,0%</b>
<i>Minimum</i>	<i>0,0%</i>
<i>Maximum</i>	<i>38,7%</i>

Source : Mélusine

**Proportion de la population résidant dans des « communes isolées hors influence des pôles »**

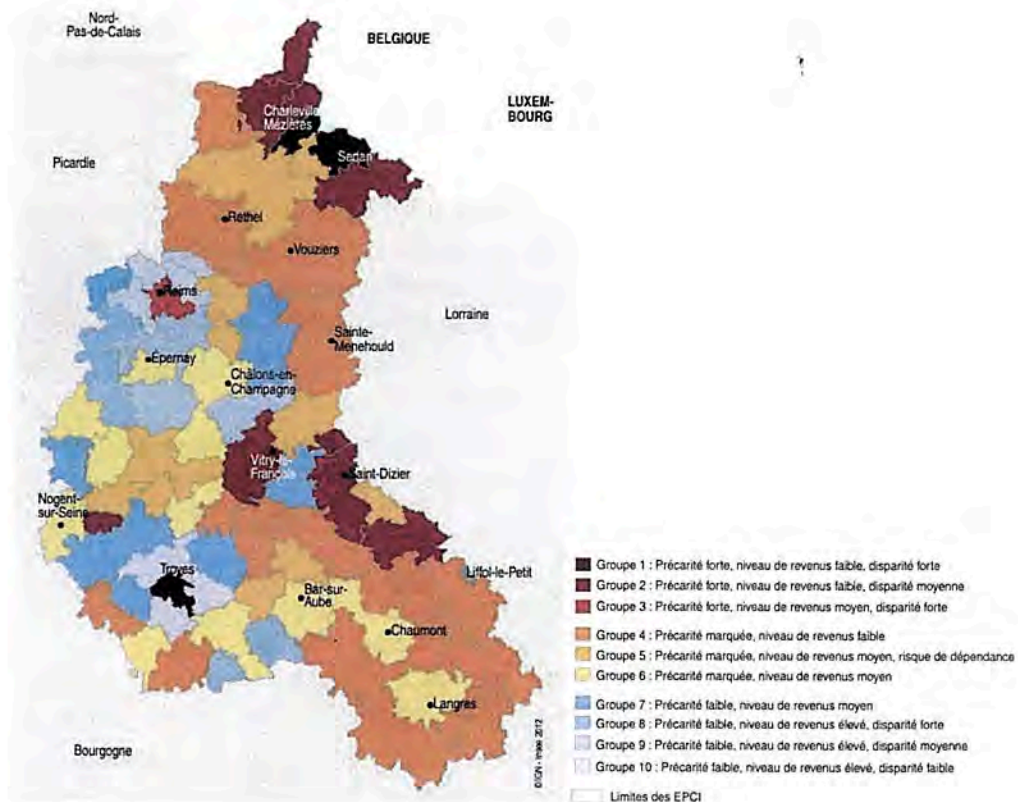
Ardennes	9,4%
Aube	7,1%
Marne	4,4%
Haute-Marne	18,9%
<b>Reims</b>	<b>8,1%</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>4,7%</b>
<i>Minimum</i>	<i>0,0%</i>
<i>Maximum</i>	<i>49,1%</i>

Source : DGESCO, à partir du recensement INSEE 2010

## 6. Une population touchée fortement par la précarité

Dans leurs travaux consacrés à la situation sociale des territoires de la région, les experts de l'INSEE indiquent que « les situations de précarité sont plus fréquentes en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine. Avec 14,6 % de la population sous le seuil de pauvreté, elle se situe au 6<sup>e</sup> rang des régions les plus défavorisées »<sup>5</sup>. Ils précisent que « la précarité est particulièrement prégnante dans certaines communautés d'agglomération (Charleville-Mézières, Troyes, Reims), dans la communauté de communes de Sedan et dans quelques communautés plus rurales et industrielles, principalement dans le nord des Ardennes et de la Haute-Marne ». La carte ci-dessous, issue de cette étude, est particulièrement éclairante s'agissant du département des Ardennes. La situation de la ville de Revin est, de ce point de vue, emblématique, avec la diminution d'une part importante de sa population ces dix dernières années, en lien avec la perte d'environ 7 000 emplois sur la même période.

<sup>5</sup> Observation sociale des territoires de Champagne-Ardenne Henri Loiseau, Monique Saliou - Insee Flash n° 164 - novembre 2012.

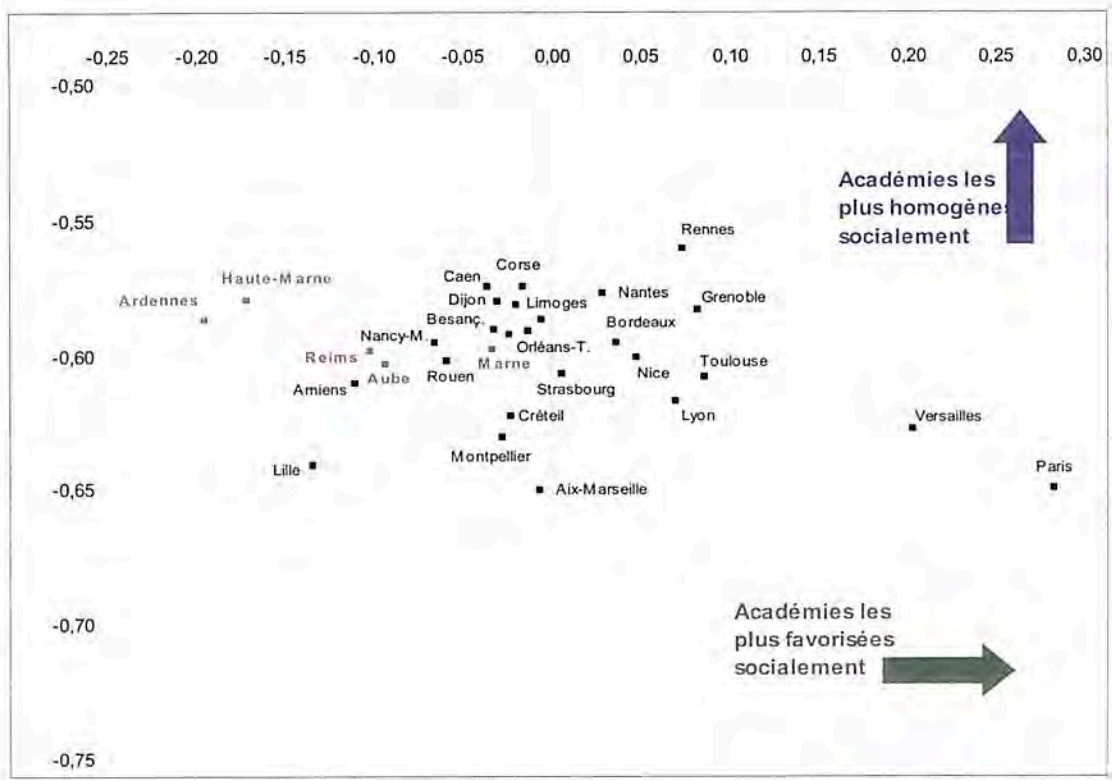


## 7. Une population scolaire socialement défavorisée

Dans le dossier réalisé chaque année dans la cadre de la préparation du dialogue de gestion, il est noté :

*« [...] avec Lille et Amiens, l'académie de Reims se classe parmi les trois académies les plus socialement défavorisées. [...] Les Ardennes et la Haute-Marne demeurent les départements de la région les plus affectés et se positionnent aux huitième et vingt-cinquième rangs du classement métropolitain. »*

Dans le tableau ci-dessous, réalisé par la DEPP, la comparaison de la situation du département des Ardennes avec le contexte académique et national illustre clairement cette réalité.



Source : MEN-DEPP

## Première partie

### 1. La situation du lycée Vauban de Givet

Le cité scolaire Vauban de Givet comprend un collège scolarisant, à cette rentrée, 399 élèves (dont 51 % appartiennent à une PCS défavorisée) et un lycée dont le nombre d'élèves n'excède pas les 200, et qui peine depuis plusieurs années à maintenir une stabilité de ses effectifs : on passe de 222 élèves à moins de 200 à cette rentrée. On constate, en effet, que la sectorisation n'a pas évolué depuis dix ans, période pendant laquelle les collèges du secteur ont connu une évolution démographique globalement défavorable.

Il faut noter le rôle essentiel joué par la présence sur l'aire de recrutement de la cité scolaire de la Centrale nucléaire de Chooz qui emploie environ 900 personnes, parmi lesquels 680 salariés EDF dont les enfants sont scolarisés sur le lycée de Givet et qui joue un rôle important dans l'équilibre économique et social de la « pointe de Givet »<sup>6</sup>.

### 2. La situation de la filière littéraire

#### 2.1. Un contexte scolaire peu favorable pour la filière littéraire

La baisse démographique que subit depuis plusieurs années le département des Ardennes se conjugue à la baisse nationale d'attractivité de la filière littéraire, générant ainsi une chute des effectifs dans cette voie : à cette rentrée, on compte 371 élèves scolarisés en classe de première ou terminale littéraire dans tout le département, avec un certain nombre d'établissements qui scolarisent de très petits effectifs<sup>7</sup>.

La mission a constaté que le lycée de Givet proposait une offre de formation conséquente dans les domaines des langues vivantes et anciennes en maintenant une offre d'enseignement assez diversifiée. Celle-ci est complétée par de nombreux projets culturels<sup>8</sup>. Une soixantaine d'élèves suivent actuellement un enseignement de latin ou de grec : en seconde, toutes options confondues, on compte 9 élèves en latin, 17 en grec. L'enseignement d'exploration « patrimoine » est suivi par 19 élèves. En classe de première L, ils ne sont plus que 9 en grec et 3 en latin option facultative<sup>9</sup>.

Cependant, et en dépit de cette offre plutôt favorable à la poursuite des études dans la filière littéraire, le lycée peine à attirer les élèves vers cette voie. Pour l'année scolaire 2012-2013, 13 élèves étaient inscrits en terminale L, et seuls 9 d'entre eux ont obtenu le baccalauréat.

<sup>6</sup> Elle contribue à la fiscalité locale à hauteur d'environ 75 M€. Pour plus d'information voir le site de la centrale <http://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/vie-de-la-centrale-45928.html>.

<sup>7</sup> Voir le tableau en annexe 3.

<sup>8</sup> Cf. liste en annexe 4.

<sup>9</sup> Au lycée Jean moulin de Revin ils sont 3 à suivre un enseignement de latin en classe de première, et 25 à suivre l'option Littérature et société.

L'établissement a connu la fermeture de la filière technologique STMG à la rentrée 2012, au profit d'un regroupement sur le site du lycée de Revin.

## **2.2. Des résultats médiocres au baccalauréat**

L'analyse des taux de réussite au baccalauréat<sup>10</sup>, hormis en S et en STG (série aujourd'hui transférée à Revin), montre que celui-ci est inférieur au taux attendu, aussi bien au niveau académique que sur le plan national. Notons que ce taux a été très faible en 2012 pour la série L. L'effet « petite structure » du lycée Vauban n'entraîne donc pas l'amélioration des résultats scolaires. Il convient, néanmoins, d'être prudent dans l'analyse de ces données car non seulement les effectifs sont faibles mais le niveau de départ des entrants en classe de seconde connaît aussi des différences que l'indicateur de valeur ajoutée ne prend pas en compte.

Concernant la série L à la dernière session, sur treize candidats, deux ne se sont pas présentés, ce qui pose la question de leur réelle motivation, deux sont refusés et neuf sont admis dont cinq avec mention (1 TB, 2 B, 2 AB). À l'épreuve de littérature, quatre candidats ont obtenu une note supérieure à 10<sup>11</sup>.

Concernant les épreuves anticipées de juin 2013, les sept élèves de première L du lycée Vauban obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne académique, notamment à l'écrit : seuls deux d'entre eux obtiennent une note supérieure à 10 à l'écrit ; ils sont cinq à l'oral<sup>12</sup>.

On ne note donc pas de réel effet positif dans la réussite des élèves, en lien avec la taille des effectifs et les conditions des enseignements. Ce constat est conforme aux études connues concernant la taille optimale des structures en rapport avec la réussite des élèves. Il existe, en effet, un seuil en deçà duquel les petits effectifs deviennent contre-productifs, en matière d'émulation notamment, et n'apportent pas de plus-value<sup>13</sup>.

## **2.3. Une nécessaire mutualisation interne du potentiel enseignant**

Compte tenu des faibles effectifs sur l'ensemble des séries du lycée, l'organisation des enseignements nécessite des mutualisations. Ainsi, en classe de première des élèves de la série L et de la série ES sont-ils regroupés pour suivre les enseignements du tronc commun. Les enseignements de latin sont, eux, dispensés à des élèves de L (trois élèves) et de S (sept élèves), de même que ceux de grec (neuf élèves de la série L, deux élèves de la série S)<sup>14</sup>.

Plus précisément, les enseignements de lettres classiques tous niveaux confondus s'appuient sur 1,5 emploi de lettres classiques à Givet (pour 73 élèves) et 1 emploi à Revin (pour 12 élèves)<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> Voir tableaux en Annexe 7.

<sup>11</sup> Note moyenne 8,2 ; note la plus haute 12, la plus basse 4.

<sup>12</sup> On trouvera en annexe 4 les tableaux complets concernant l'ensemble des baccalauréats.

<sup>13</sup> Par exemple : Haut Conseil de l'évaluation de l'école, Rapport n° 1 : *Les recherches sur la réduction de la taille des classes*, Denis Meuret, janvier 2001.

<sup>14</sup> Voir annexe 4, avec la situation du lycée de Revin.

<sup>15</sup> Les enseignants concernés complètent leur service par l'enseignement des lettres dans d'autres séries.

### **3. La réponse rectorale en 2012-2013**

Compte tenu du constat de ces faibles effectifs, le projet porté par le recteur de l'académie et le DASEN en 2012-2013 a consisté à proposer le transfert de la filière L au lycée de Revin, établissement en cours de reconstruction et de rénovation, qui dispose déjà d'un pôle important d'enseignement en langues vivantes. Cet établissement proposait cette filière avant qu'elle ne soit supprimée et que ne lui soit en contrepartie rattachée la filière STMG, supprimée à Givet.

L'objectif de ce projet est de contribuer à pérenniser la filière littéraire sur le nord du département des Ardennes, en lui donnant une « masse critique » valorisante grâce à un regroupement sur le site de Revin. Dans cet esprit, il s'agit de s'appuyer sur un point fort du lycée Jean Moulin – les langues vivantes – et d'y adjoindre les langues anciennes, composante traditionnelle de l'offre de formation du lycée Vauban de Givet. Il s'agit aussi d'en rationaliser la mise en œuvre en offrant une meilleure articulation entre les différentes options offertes dans la série L.

### **4. Un projet qui suscite une vive opposition des enseignants, des élus et des parents d'élèves du lycée Vauban**

La proposition du transfert à cette rentrée de la filière L à Revin a suscité une vive et radicale opposition chez une partie des enseignants, des élus et des familles, qui craignaient pour l'avenir de l'établissement à travers une perte irrémédiable de ses effectifs et de son identité. Celle-ci, comme nous l'avons vu, est en partie adossée à l'enseignement des langues anciennes. Il faut aussi souligner le précédent créé avec le transfert de la filière STMG au lycée de Revin à la rentrée 2012, confortant l'idée qu'un lycée progressivement réduit à proposer des poursuites d'études dans les seules séries S et ES était, à terme, condamné à disparaître.

Cette situation a certainement contribué à accentuer les réticences à l'égard de tout changement, y compris dans le cadre d'une mutualisation des ressources et des enseignements.

C'est cette situation qui conduit le DASEN à écrire dans une note au recteur, transmise à la mission : *« La fin de l'année scolaire 2011-2012 a été particulièrement délicate, pour ne pas dire extrêmement difficile [...]. Une position radicale s'est construite revendiquant le maintien à part entière de la filière L au lycée Vauban ».*

Le mouvement de protestation fortement relayé localement a conduit à l'organisation d'une rencontre, qui s'est tenue le 3 juillet dernier au rectorat de Reims, entre le directeur adjoint du cabinet du ministre, son chef de cabinet, le recteur de l'académie de Reims, le préfet et une délégation composée d'élus, de représentants des personnels et d'associations du département des Ardennes.

Après cette concertation, au vu du blocage de la situation et conformément à la demande du ministre, les autorités académiques ont proposé, à cette rentrée, le maintien de la filière L répartie sur les deux sites.

## **5. La situation de la filière L à cette rentrée**

Le maintien à cette rentrée de la filière L en classe de première au lycée Vauban ayant été acté, les autorités académiques ont proposé de travailler à la mise en place d'une solution partagée, prenant en compte une mutualisation des moyens et une meilleure articulation des pratiques pédagogiques. Il s'agit de conforter et de renforcer l'offre de formation des deux établissements, la rendant accessible à un plus grand nombre d'élèves tout en la diversifiant.

Pour cela, il est prévu de s'appuyer sur les points forts de l'offre optionnelle de chaque établissement : langues anciennes à Givet / langues vivantes à Revin. Ce projet doit tenir compte des contraintes structurelles qui sont fortes : distance de 34 km entre les établissements, sans utilisation régulière possible des transports publics, mise à niveau des installations informatiques et de communication.

## **6. La méthode de travail envisagée par les autorités académiques et le calendrier des actions**

Conformément à la demande qui lui était faite, la mission a fait le point sur la méthode de travail retenue par les autorités académiques dès cette rentrée, afin de mettre en œuvre une solution partagée dès les classes de première et de préparer les décisions de fin d'année.

### **6.1. La dimension pédagogique**

#### **6.1.1. La mission confiée par le recteur sur ce dossier à une IA-IPR de lettres**

Dans un courrier daté du 21 août 2013, le recteur de l'académie de Reims a confié à Mme Brigitte Thomas, IA-IPR de lettres, la mission de conduire la mise en œuvre de « *la mutualisation des équipes pédagogiques des lycées Jean Moulin de Revin et Vauban de Givet* » dans le cadre de la rénovation de la filière littéraire. Un rapport doit être rendu en décembre 2013, pour une éventuelle mise en place opérationnelle en janvier 2014 dans les classes de première.

À la suite de ce courrier, Mme Thomas a organisé une réunion de travail à la DSDEN réunissant des IA-IPR de lettres et de langues et les chefs d'établissement, afin de faire un point sur les modalités permettant de mettre en place une mutualisation du travail des enseignants concernés, en lien avec l'évolution de l'offre de formation des deux établissements.

Cette première réunion a aussi permis de préparer, avec l'implication des corps d'inspection, une réunion de travail regroupant les **équipes enseignantes concernées des deux lycées début novembre**.

### 6.1.2. *L'implication des équipes enseignantes des deux lycées*

Le 5 novembre, Mme Thomas a organisé, à Hargnies, une journée de travail avec l'ensemble des équipes enseignantes des deux lycées concernés par la filière littéraire : 13 enseignants du lycée Vauban, 8 enseignants du lycée Jean Moulin, ainsi que 6 IA-IPR des disciplines concernées (allemand, anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres, philosophie). Cette journée a alterné présentation en plénière et travail en ateliers. Le compte rendu complet de cette réunion, rédigé par Mme Thomas, a été transmis à la mission<sup>16</sup>.

- **Un préalable au travail commun : la levée de l'hypothèse du transfert de la terminale L de Givet à la prochaine rentrée**

La présentation des enjeux, la pérennisation et la valorisation de la filière littéraire dans le nord-Ardenne, à court terme, la question de l'avenir de la terminale L de Givet à la rentrée 2014 ont été d'emblée abordées dans une question posée par un enseignant de Givet, représentant syndical. Comme l'écrit dans son compte rendu Mme Thomas :

*« Évoquer un éventuel transfert de la terminale au lycée de Revin aurait été perçu comme un signal très négatif, annonciateur d'une fermeture à plus ou moins long terme de la filière L de Givet. Il va de soi qu'une telle annonce aurait empêché toute discussion et mis un terme au projet de mutualisation. »*

La réponse ayant écarté cette hypothèse, *« les enseignants se sont montrés réceptifs au discours qui leur a été tenu et ont déclaré comprendre l'intérêt, pour les élèves, d'une mutualisation des ressources humaines, pédagogiques et techniques sur les deux établissements »* ; ils sont sensibles au fait de *« permettre aux élèves de s'engager dans cette série sans devoir quitter leur territoire et de bénéficier d'une offre de formation plus riche »*.

### 6.1.3. *Les trois pistes de travail proposées*

Le projet de travail de mutualisation, présenté aux enseignants par les inspecteurs sur la base d'un effectif d'une trentaine d'élèves interétablissement, a été construit autour de trois idées forces formulées ainsi par Mme Thomas dans son compte rendu<sup>17</sup> :

- **La mutualisation de l'offre de formation**

Il s'agit de *« faire en sorte que les élèves des lycées Vauban et Jean Moulin puissent bénéficier de la même offre de formation déjà existante sur l'un ou l'autre site »*, en exploitant les points forts de chaque établissement, *« le rayonnement des langues anciennes à Givet<sup>18</sup>. [...] L'offre de langues vivantes à Revin : l'établissement propose une LV3 italien et une LV3 espagnol. À l'heure actuelle, une seule élève à Givet étudie l'italien en LV3, par correspondance »*.

<sup>16</sup> Voir en annexe 9, le compte-rendu complet et la liste des participants.

<sup>17</sup> Annexe 9.

<sup>18</sup> Comme le note Mme Thomas, *« L'implication et le travail des professeurs de lettres classiques se traduisent par des résultats honorables aux examens et par un recrutement très satisfaisant : un tiers des élèves du lycée Vauban, tous niveaux confondus, fait du latin et/ou du grec, soit 61 élèves. C'est, en pourcentage et en valeur absolue, l'effectif le plus important dans le département des Ardennes. (À titre de comparaison, 50 élèves seulement étudient les langues anciennes au lycée Chanzy de Charleville). À Revin, seuls 12 élèves font actuellement du latin (niveau 1<sup>ère</sup>) »*.



- **L'enrichissement de l'offre de formation**

La meilleure utilisation du potentiel d'enseignement existant dans les deux établissements permettrait d'élargir l'offre dans les enseignements de spécialité. Sont ainsi suggérées :

- l'ouverture de la LVA anglais pour la filière L des deux sites ;
- la création d'un enseignement de spécialité que ne propose actuellement aucun établissement ardennais : droits et grands enjeux du monde contemporain<sup>19</sup>.

Ces pistes ont été présentées comme autant d'hypothèses de travail qui ne préjugent pas des réponses institutionnelles et validations qui devront être ultérieurement apportées.

- **L'expérimentation pédagogique : la pointe des Ardennes à la pointe de l'innovation dans le numérique éducatif**

« **La pointe des Ardennes à la pointe de l'innovation** », cette formule, reprise du compte rendu de Mme Thomas, traduit bien la nécessité d'explorer des moyens et des méthodes de travail nouveaux, compte tenu des contraintes géographiques (les deux établissements sont distants de 34 km), mais aussi la volonté de dynamiser des pratiques pédagogiques encore traditionnelles, en s'inscrivant dans les priorités nationales de développement du numérique éducatif.

Dans le contexte du dossier, si elle peut être porteuse d'avenir, cette piste se heurte d'abord à des réticences de la part des enseignants, « *l'innovation constituant selon eux un habillage pédagogique fallacieux destiné à masquer des objectifs d'ordre purement budgétaire...* », comme le note Mme Thomas. Cette réticence, les corps d'inspection se sont employés à la lever.

S'appuyant sur la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, et sur le projet de l'académie, les corps d'inspection se sont engagés à accompagner les équipes en soulignant l'intérêt pédagogique de l'usage des ENT et de l'enseignement à distance à partir des résultats d'expérimentations et d'études : « *développement des compétences des élèves, en particulier de leur autonomie, implication et émulation dans les travaux collaboratifs en ligne, prise en compte du rythme et des besoins spécifiques de chaque élève, création d'une dynamique de classe par la visio, et préparation aux technologies et aux modes d'apprentissage et de communication que ces jeunes gens rencontreront dans leurs études supérieures (développement des campus numériques) et dans leur carrière professionnelle* ».

En s'engageant dans ce projet, qui pourrait faire l'objet d'une reconnaissance institutionnelle, les lycées de Givet et de Revin pourraient donc, à terme, constituer un foyer académique de l'innovation dans les usages pédagogiques de l'outil numérique au service des apprentissages. **Le CARDIE et le DAN devraient, dans ce cadre, travailler en lien étroit avec les IA-IPR, à la mise en place des moyens d'accompagnement des équipes enseignantes des deux**

---

<sup>19</sup> Précisions apportées par Mme Thomas : « *Un professeur d'histoire-géographie de Revin a les qualifications requises. Cet enseignement est représenté dans chaque département par deux ou trois établissements (2 à Troyes dans l'Aube / 4 dans la Marne dont 2 à Reims / 2 en Haute-Marne) à l'exclusion des Ardennes. Un projet au lycée Pierre Bayle à Sedan est à l'étude* ».

sites, pour contribuer à l'émergence d'un véritable projet d'expérimentation innovante soutenu et reconnu au niveau académique.

#### **6.1.4. La situation à la suite de ce premier travail**

À la suite de cette journée de travail, dont la mission a pu constater l'importance pour les différents participants, on peut tirer un certain nombre d'enseignements.

- **Une bonne volonté affichée et des engagements de la part des enseignants**

Comme ils l'ont confirmé lors d'entretiens avec la mission, les enseignants des deux établissements acceptent, finalement, de s'engager dans le processus de mutualisation et d'innovation pédagogique. C'est le résultat de la mobilisation des corps d'inspection, de leur engagement dans la mise en place et l'animation d'ateliers de travail disciplinaires<sup>20</sup> qui ont permis, lors de la journée du 5 novembre, de lever des ambiguïtés<sup>21</sup> et de créer un cadre de travail collaboratif prometteur.

Des engagements<sup>22</sup> collectifs ont ainsi été pris pour préparer la rentrée 2014, qui devraient être mis en œuvre dès que possible :

- découvrir et utiliser les potentialités pédagogiques des ENT ;
- recourir à l'enseignement à distance synchrone pour une partie des cours ;
- poursuivre le processus de mutualisation interne à chaque établissement ;
- collaborer à des projets culturels et pédagogiques communs aux deux sites : création d'une page web, sorties culturelles, voyages, expositions sur les deux sites ;
- adopter une progression commune et mettre en place des bacs blancs communs dans certaines disciplines (Histoire géographie, philosophie, lettres).

Par ailleurs, dès cette année, des épreuves communes (orale / écrite) en lettres seront organisées, ce que nous ont confirmé les enseignants concernés, ainsi qu'un dispositif de communication (Skype) et de soutien pour l'élève du lycée de Givet inscrite en LV3 italien au CNED, en lien avec le professeur d'italien du lycée de Revin.

- **Des réticences et des craintes encore à lever concernant la mise en œuvre technique et pédagogique du projet**

Les enseignants rencontrés par la mission ont cependant fait part de leurs craintes persistantes voire, pour certains enseignants du lycée de Givet, de leur scepticisme concernant les conditions de mise en œuvre effective d'une mutualisation pédagogique présentée comme un moindre mal et finalement acceptée sous la contrainte.

---

<sup>20</sup> Compte-rendu des ateliers en annexe 9.

<sup>21</sup> Comme le rapporte Mme Thomas, « *Le porte-parole syndical a affirmé se désolidariser de certains propos infamants tenus par le collectif « Givet j'y reste » à l'encontre des élèves et des enseignants de Revin* ».

<sup>22</sup> Voir le détail des projets pédagogiques envisagés dans chaque discipline en annexe 9.

**Il apparaît d'autant plus nécessaire que soient d'abord levées rapidement les hypothèses concernant la faisabilité technique du projet numérique.** Les deux lycées pointent le manque de fiabilité du réseau internet actuel, son débit limité et la nécessité de mettre en place une maintenance réellement opérationnelle.

Mme Laflon, vice-présidente du conseil régional chargée de la formation professionnelle et de l'orientation, siégeant dans les conseils d'administration des deux établissements, lors de sa rencontre avec la mission, s'est montrée favorable à la mise en œuvre d'une solution technique dès cette année, sous forme d'un « lien de secours » comme indiqué par les services techniques de la collectivité régionale. Le dispositif sera ensuite adossé au réseau régional à très haut débit TELEMUS. Un audit de la situation doit donc être rapidement réalisé par les services techniques concernés du rectorat<sup>23</sup>. **Mme Laflon a cependant indiqué à la mission que cet engagement supposait un engagement rectoral réciproque sur la pérennisation des formations du lycée de Givet, que le conseil régional appelle de ses vœux.**

Par ailleurs, le rectorat (DSI) pourrait, de son côté, contribuer à un financement, à confirmer, à hauteur de 25 000 €. Enfin, des contacts ont été pris avec la DGESCO pour valider les cahiers des charges et solutions techniques.

**Les enseignants demandent impérativement à bénéficier d'une formation aux outils et techniques et d'un accompagnement attentif des corps d'inspection.** Ceci est d'autant plus nécessaire que la mission a pu constater que la représentation, pour certains, de la visioconférence comme simple « cours filmé » ou du recours aux outils numériques comme d'un adjuvant, pouvait entraîner des incompréhensions sur la profondeur de la remise en cause nécessaire des approches pédagogiques.

Ce point mérite d'être d'autant plus signalé que pouvait s'installer l'idée qu'au lycée de Givet, on pourrait à terme imposer aux élèves de classe terminale de suivre les huit heures hebdomadaires de leur cours de philosophie face à un écran ! Inutile de préciser que ce type de présentation suscite des réactions plutôt hostiles de la part des familles des élèves potentiellement concernés.

#### **6.1.5. Les suites prévues**

Les deux chefs d'établissements et les IA-IPR se sont rencontrés le 18 novembre au lycée de Revin pour une nouvelle réunion de travail afin de décliner en objectifs opérationnels les différentes pistes explorées le 5 novembre.

Le 2 décembre les enseignants de lettres sont réunis par Mme Thomas pour affiner les approches disciplinaires du projet.

L'organisation de formations à l'usage pédagogique des outils numériques sera réalisée sous des formes qui restent à déterminer en janvier 2014.

---

<sup>23</sup> L'audit technique des établissements, le choix et le financement du matériel, l'augmentation du débit de la bande passante. À la demande de Mme Thomas, le 6 novembre, le responsable TICE de l'académie a contacté les services techniques du conseil régional.

Enfin, Mme Thomas doit être associée aux rencontres organisées par le DASEN avec les chefs d'établissement dans le cadre du dialogue de gestion concernant les moyens des lycées, la 6 décembre.

## **6.2. Les dimensions organisationnelles et partenariales**

Il appartient au DASEN, en lien avec le rectorat, de veiller à la cohérence interne quant à la mise en place de ces projets avec les opérations de préparation de la prochaine rentrée. Le bon traitement de la question des dotations est essentiel pour éviter de nouvelles incompréhensions génératrices de crispations à un moment où la restauration de la confiance doit être recherchée.

Il s'agit d'éviter les situations de blocage qu'une approche unidimensionnelle du dossier a pu contribuer à générer. De ce point de vue, l'information continue des instances participatives, à tous les niveaux, doit être recherchée comme la participation la plus large possible des différents acteurs aux travaux préparatoires aux évolutions de l'offre de formation et aux conditions de sa mise en place.

À court terme, les conseils d'administration des deux lycées doivent être tenus périodiquement informés de l'évolution du dossier. Il faut saluer l'initiative du DASEN qui a réuni une première fois les membres des deux conseils d'administration, le 14 octobre dernier. Une réunion, sous cette forme, pour une information régulière des conseils d'administration au moins une fois par trimestre au long de l'année scolaire est souhaitable.

## **Conclusions, préconisations de la mission**

**L'hypothèse d'un maintien à la prochaine rentrée d'une classe de terminale littéraire sur les deux sites apparaît comme un impératif pour que le travail pédagogique engagé porte ses fruits.**

Au cours de ses rencontres, la mission a pu mesurer la sensibilité très forte de l'ensemble des acteurs à la situation de l'offre scolaire sur le nord des Ardennes et la réalité des contraintes multiples, démographiques, géographiques, économiques, auxquelles ces territoires sont exposés. Il est indéniable que l'équilibre territorial du département des Ardennes, pour des raisons géographiques, historiques et sociales passe par le maintien d'un service public de qualité sur des bassins de vie fragilisés dans le nord de son territoire.

**À court terme, le maintien à la prochaine rentrée d'une classe de terminale littéraire sur les deux sites apparaît comme un impératif** : c'est d'abord la condition pour sortir d'un blocage stérile, mais c'est surtout un signe de confiance, une chance à saisir par tous les acteurs, pour que soit engagé, sans tarder, un processus de rénovation de l'offre de formation et d'innovation pédagogique en lettres, langues et sciences humaines, sur l'ensemble des territoires de la Pointe et de la Vallée.

Cette action devrait être conçue comme la mise en place d'un dispositif innovant pouvant servir de point d'appui à l'académie, dans l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques intégrant le numérique éducatif dans des contextes de maintien de formations à

petits effectifs. Les chefs d'établissement, les IA-IPR concernés, le CARDIE et le DAN **devraient dans ce cadre, travailler à la définition et à la mise en place d'une expérimentation disposant de moyens d'accompagnement adaptés et bénéficiant du soutien des experts de la DGESCO.**

Cet effort est indispensable, il s'agit d'aboutir rapidement, à la rentrée prochaine, à un nouvel équilibre s'appuyant sur les points forts des deux ensembles, articulant engagement pédagogique et bienveillance gestionnaire. Les travaux déjà engagés sous l'impulsion de Mme Thomas, l'implication générale des corps d'inspection, la bonne volonté des enseignants, le soutien de la collectivité et des services rectoraux augurent d'une issue positive, au service des élèves, dans un climat apaisé et serein.

Néanmoins, le taux de réussite des élèves au baccalauréat littéraire, aujourd'hui problématique, devra être surveillé: la qualité des enseignements dans les différentes disciplines fera l'objet d'une vigilance particulière des corps d'inspection concernés, en vue de son amélioration.

**Une évaluation des actions conduites et une observation de l'évolution des résultats des élèves devront donc être organisées et un premier bilan tiré en fin d'année scolaire.**

**Un travail sur l'évolution de l'offre globale de formation des deux lycées est nécessaire.** En effet, au-delà de la filière littéraire, la situation de blocage de l'an passé, après d'autres, souligne la nécessité de tracer pour les deux lycées de nouvelles perspectives dans un cadre structurel à la fois réaliste et volontariste. Ce travail, et son impact, ne peuvent se concevoir qu'en lien avec la collectivité régionale et tous les acteurs locaux, élus, parents et enseignants. Ils exigent un diagnostic corrélatif de l'offre départementale existante et doivent s'intégrer à son éventuelle évolution. Cela permettra de dépasser les stéréotypes, dont souffre notamment le lycée Jean Moulin et de lever les réticences des parents concernant la diversité, la qualité et la pérennité de l'offre éducative offerte à leurs enfants.

Il apparaît à la mission que ce travail pourrait s'appuyer sur quelques idées simples :

- la reconnaissance que l'existence de la cité scolaire Vauban, premier et second cycle, répond aujourd'hui à une réelle demande sociale : liée à une situation socioéconomique particulière, due notamment à la présence de la centrale de Chooz et à un enclavement illustré par de réelles difficultés dans les mobilités entre Givet, Revin et au-delà ;
- la reconstruction / rénovation du lycée de Revin constitue un point d'appui qui doit être exploité dans la cadre de nouvelles perspectives d'évolution, souhaitées aussi par la collectivité régionale, de l'offre de formation et d'accueil, au bénéfice de l'ensemble des habitants ;
- d'une situation de concurrence entre les deux lycées, délétère, il faut passer à un travail de mise en complémentarité de leur offre de formation, confortée (pôle lettres et langues), et éventuellement complétée ; sans doute par des formations supérieures à Revin et aussi dans l'esprit de ce qui a pu être fait à Givet avec l'implantation récente du baccalauréat professionnel environnement nucléaire, en lien avec EDF ;

- cette redéfinition de l'offre sur les sites de Givet et Revin ne peut se faire indépendamment d'une approche plus globale, impliquant une réflexion prospective rigoureuse sur la situation et la calibration de l'offre départementale et de l'évolution de sa carte scolaire. À cette rentrée, onze élèves du collège « Des deux vallées » à Monthermé sont scolarisés en seconde au lycée de leur secteur, Jean Moulin, dix-sept dans des lycées de Charleville-Mézières. La mission a aussi pu noter que dans certaines de leurs formations et options, des lycées de Charleville pouvaient scolariser de petits effectifs. Plus précisément, la situation de la filière littéraire sur le département devrait faire l'objet d'une réflexion globale ;
- le travail de rénovation pédagogique aujourd'hui engagé entre équipes de direction et équipes éducatives autour de la problématique de la filière littéraire pourrait être systématisé pour améliorer les résultats des élèves au baccalauréat. Des projets communs, pédagogiques, éducatifs et culturels contribueraient à cette dynamique ; une mobilisation des corps d'inspection centrée sur la qualité des enseignements attendue ;
- la proximité avec la Belgique devrait être mieux explorée : il semble qu'aujourd'hui les échanges se fassent de manière plutôt asymétrique ; or les établissements possèdent de réels atouts ;
- la redéfinition et la mise en place des nouveaux EPCI en janvier 2014 constituent un élément susceptible de favoriser des coopérations intercommunales, antérieurement problématiques entre Givet et Revin.

C'est sur ces bases que la mission croit possible de dessiner, si tous les acteurs le décident, des perspectives fédératrices et porteuses d'avenir pour les deux établissements.

## Deuxième partie

### Point sur l'évolution du réseau des collèges du département des Ardennes

#### 1. Le contexte

##### 1.1. Un département confronté à une forte baisse démographique qui pose la question de la structuration de l'offre de formation dans les collèges

En 1985, les collèges publics des Ardennes accueillaient 19 300 élèves dans 46 collèges publics, soit une moyenne d'environ 420 élèves par établissement. En 2005, moins de 13 200 élèves étaient accueillis dans 37 collèges de 300 élèves en moyenne sur 44 sites. À la rentrée 2013, 12 282 élèves sont scolarisés dans 35 établissements dont 4 multisites : 11 établissements scolarisent moins de 300 élèves, 18 moins de 400, 4 moins de 500 et 2 plus de 500 élèves, soit une moyenne départementale par établissement de 348 élèves.

**En moins de dix années, la population scolaire des collèges publics du département s'est donc réduite de près de mille élèves, soit l'équivalent de la disparition de trois collèges de taille moyenne départementale.**

##### 1.2. Le réseau des collèges des Ardennes, une situation départementale historiquement problématique

La situation du réseau des collèges publics des Ardennes<sup>24</sup> a fait l'objet de multiples études et rapports depuis de nombreuses années. Ainsi, dans le rapport des inspections générales concernant « *L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Reims* » datant de septembre 2004<sup>25</sup>, les rédacteurs évoquent prioritairement le cas des Ardennes qui se caractérise par « *un nombre de collèges particulièrement important au regard de la population à accueillir : 46 pour 16 000 élèves en 1999-2000* », ajoutant que « *cette situation n'est pas récente, [...] en effet, cinq collèges étaient considérés comme excédentaires à la carte scolaire avant 1970*<sup>26</sup> ». Ils rappellent que la mise en place en 1991 de « *collèges appariés* » dans l'esprit des RPI du premier degré (deux collèges dirigés par un même principal) ont été une première tentative de réponse mais rapidement abandonnée, car essentiellement perçue comme relevant d'une logique gestionnaire, sans dimension pédagogique avérée et générant même des problèmes de fonctionnement dans les établissements.

<sup>24</sup> Cf. annexe 10 la carte actuelle du réseau des collèges des Ardennes.

<sup>25</sup> *Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Reims* rapport n° 2004-147 septembre 2004.

<sup>26</sup> Op. cit. p. 23.

En 1999, le recteur choisit d'expérimenter des « *collèges multisites* ». Ces nouveaux établissements issus de la fusion juridique de deux collèges existants « *possèdent deux implantations géographiques mais un seul conseil d'administration, un seul budget, un seul projet. [...] Dix collèges ont ainsi fusionné par paire à la rentrée 2000, puis huit à la rentrée 2001. Les neuf collèges multisites créés couvraient à peu près la moitié du territoire départemental et ils accueillaient 23,5 % des élèves en 2003* »<sup>27</sup>. À la rentrée 2005, deux de ces établissements avaient disparu, par choix d'un site unique par le conseil d'administration pour l'un, à la suite de contraintes immobilières pour l'autre.

La mise en œuvre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a confié au conseil général la compétence relative à la sectorisation des collèges. À la rentrée 2005, dans ce nouveau contexte, l'inspecteur d'académie et le président du conseil général des Ardennes se proposent de travailler à une refonte de la carte des collèges en partant de principes simples : un effectif compris entre 300 et 600 élèves afin d'établir les conditions d'une meilleure organisation et animation pédagogiques, un temps de transport d'une heure quotidienne (aller et retour) pour la majorité des élèves, une prise en compte de la situation immobilière existante.

Sur ces bases, un nouveau réseau est esquissé, qui conduisait à fermer une dizaine de sites et à la refonte des transports scolaires, dans le cadre d'un schéma directeur sur dix ans.

La délibération du Conseil général des Ardennes du 17 novembre 2005 arrête ce projet qui est soumis au CDEN et à la concertation. Celle-ci fait apparaître une opposition, parfois très vive, des élus locaux, des parents d'élèves et des personnels de l'éducation nationale concernés.

C'est dans ce contexte qu'en mars 2006, le ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche confie aux deux inspections générales une mission d'expertise conjointe afin d'éclairer, à sa demande, le président du conseil général des Ardennes sur les « *enjeux pédagogiques qui président à l'élaboration du projet de refonte de la sectorisation des collèges ardennais* ».

La mission produit un rapport<sup>28</sup> centré sur la pertinence pédagogique et éducative des « *petites structures collégiales* » et s'intéressant particulièrement à la situation des sept collèges multisites.

Celle-ci conclut à la nécessité de faire évoluer la situation des petits sites collégiaux (mono ou multisites) dans l'intérêt des élèves qui globalement « *réussissent moins bien, accèdent moins au lycée général et technologique et lorsqu'ils y accèdent y réussissent avec plus de difficultés scolaires et de socialisation* »<sup>29</sup>, en faisant par ailleurs le constat de difficultés plus marquées de « *fonctionnement et d'organisation* » pour les multisites.

Les opposants au projet restent fortement mobilisés jusqu'au troisième trimestre 2006, conduisant le 4 juillet 2006 à l'organisation d'une séance plénière extraordinaire de l'assemblée départementale. Au cours de celle-ci, le président du conseil général prend acte

---

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> *Le réseau des collèges publics des Ardennes en 2005-2006 et la problématique des petits sites collégiaux* rapport n° 2006-007 mars 2006.

<sup>29</sup> Op. cit p. 14.



des difficultés suscitées par le projet initial et lui substitue « un nouveau projet susceptible de recueillir l'adhésion du plus grand nombre ». Comme indiqué sur le site internet du conseil général des Ardennes, « par 23 voix pour et 14 voix contre, le conseil général des Ardennes a pris, le 4 juillet, la décision de ne supprimer que le site de Maubert-Fontaine et de regrouper les collèges Briand et Jean Moulin de Revin dans le nouvel établissement en construction après extension de celui-ci. Application de ces décisions à partir de la rentrée 2007-2008. Il a proposé également la reconstruction du collège d'Attigny-Machault ».

### 1.3. La situation à la rentrée 2013

L'année scolaire 2012-2013 a été marquée par une situation fortement conflictuelle centrée sur les collèges multisites de Buzancy-Grandpré, Le Chesne-Vouziers et dans une moindre mesure Liart-Signy le Petit, Asfeld-Château Porcien<sup>30</sup>.

À cette rentrée, l'évolution positive de la situation concernant le collège de Buzancy-Grandpré est un signe à noter, même s'il reste à organiser le vote du conseil d'administration autorisant le transfert sur le seul site de Grandpré à la prochaine rentrée. La mission a noté cependant que la sensibilité des acteurs locaux restait vive. Pour autant, comme le montreront les données recueillies par la mission, le dossier ne peut être refermé en l'état et l'ambition de réorganisation du réseau des collèges ne doit pas être abandonnée au risque de dysfonctionnements ultérieurs aboutissant à de réels blocages.

### 1.4. Le point sur la dotation des collèges du département

#### 1.4.1. L'évolution des taux d'encadrement sur les trois dernières années

Dans une note de synthèse transmise à la mission, le DASEN fait un point précis concernant la situation de la dotation départementale des moyens d'enseignement des 35 collèges<sup>31</sup>, et les conditions de son attribution. Il est indiqué que le réseau de l'éducation prioritaire est important, en lien avec la situation socioéconomique du département : même en tenant compte de ces caractéristiques, comme le montre le tableau ci-dessous, l'évolution du taux d'encadrement et du H/E reste favorable par rapport au taux national : le E/D national est de 24, le H/E national est de 1,20.

#### Évolution du taux d'encadrement et du H/E départementaux dans les collèges ardennais sur trois ans

2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
H/E	E/D	H/E	E/D	H/E	E/D	H/E	E/D
1,33	22,70	1,30	22,95	1,30	23,95	1,31	23,90

Source DSDEN 08

<sup>30</sup> À la rentrée 2010 le collège multisite de Mouzon-Raucourt a été regroupé sur le site de Raucourt.

<sup>31</sup> À la rentrée 2013, 11 543 élèves d'élèves sont accueillis dans des établissements dont la taille varie de 153 à 568 élèves.

Cet écart entre les H/E s'explique essentiellement par la présence de petits établissements (plus de dix établissements de moins de 300 élèves) qui génèrent aussi un surcoût structurel du fait d'un nombre important de classes à petits effectifs dans les petits collèges.

Les règles de répartition de la DGH n'appellent pas de remarque particulière concernant les structures et les moyens :

- seuils d'ouverture et de fermeture de classe à 28 en 6<sup>ème</sup> et 29 sur les autres niveaux pour les établissements hors éducation prioritaire et 25 en éducation prioritaire ;
- délégation de la totalité des heures d'enseignement obligatoire, des options, des heures statutaires (coordination EPS, de laboratoire, chorale, UNSS) et des dispositifs particuliers (classes bilangues, sections européennes, sections sportives, ULIS, classe relais, CHAM etc.) ;
- dotation forfaitaire complémentaire aux collèges de l'éducation prioritaire avec une attention particulière pour les établissements aux caractéristiques proches de celles de l'éducation prioritaire sur le plan socioéconomique par croisement des catégories socioprofessionnelles et de la proportion des élèves boursiers.

#### 1.4.2. La situation particulière des quatre collèges multisites

Les quatre collèges multisites déjà évoqués accueillent à cette rentrée entre 150 et 540 élèves (y compris les élèves de SEGPA) pour un total d'environ 1 500 élèves soit 13 % des effectifs des collèges du département. On trouvera dans le tableau ci-dessous pour chacun d'eux les surcoûts estimés et leur évolution sur trois ans en division et en moyens horaires. Au total six divisions « supplémentaires » ont dû être conservées<sup>32</sup> en raison de la situation particulière de ces collèges, soit un coût budgétaire de 229,5 heures (1,49 % de la dotation horaire départementale des collèges, pour un effectif d'élèves scolarisés représentant 13 % de l'effectif).

Estimation du surcoût des collèges multisites sur les trois dernières années

Établissement	Rentrée 2011		Rentrée 2012		Rentrée 2013		Total
	Surcoût divisions	Surcoût moyens horaires	Surcoût divisions	Surcoût horaires	Surcoût divisions	Surcoût horaires	
Asfeld/Château-Porcien	2	68	1	45,5	1	45,5	159
Grandpré/Buzancy	0	14	0	7	2	66,5	87,5
Signy le Petit/Liart	3	105	2	71	2	76	252
Vouziers/Le Chesne	1	43	3	98	1	41,5	182,5
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>230</b>	<b>6</b>	<b>221,5</b>	<b>6</b>	<b>229,5</b>	<b>681</b>

Source DSDEN 08

<sup>32</sup> La pratique d'une dotation à la structure fondée sur des limites entraîne l'ouverture d'une division parfois liée à la présence de quelques élèves seulement sur un site.

Par ailleurs, suite à une négociation ancienne lors de la création des collèges multisites entre les représentants des personnels enseignants, l'inspecteur d'académie et le conseil général, les enseignants concernés bénéficient forfaitairement d'une HSA au titre d'heures « intersites », s'ils se déplacent dans une commune non limitrophe. Les frais de déplacements sont financés, parallèlement, par la collectivité territoriale à hauteur de 65 516 € pour l'année scolaire 2012-2013.

**En conséquence, cette situation justifie certainement la démarche entreprise de la restructuration des multisites, mais sans oublier qu'ils ne sont pas de taille comparable et ne représentent** qu'une partie minime des collèges à petits effectifs du département. La mission corrobore ici les analyses du DASEN qui écrit qu'il convient aussi « *d'approfondir la question des petits établissements de secteurs urbains (Charleville-Mézières et Sedan), où le surcoût est davantage perceptible, et de prendre en considération les établissements installés en ruralité isolée* ». Cette situation a été confirmée à la mission par le maire de Charleville-Mézières et le président du conseil général. Il y aurait là sans doute matière à des gains substantiels de moyens au profit du déploiement renforcé d'un accompagnement pédagogique et éducatif des élèves.

### **1.5. Deux défis à relever, démographiques et éducatifs, qui appellent la définition collective d'une réponse stratégique**

- **Le défi démographique**

Déjà évoqué en préambule de ce rapport, l'ampleur du défi démographique pour le système éducatif ardennais peut être illustrée par les résultats des études prospectives, réalisées par les services académiques : en utilisant deux approches centrées sur l'estimation du nombre de jeunes de 10 à 16 ans, l'une à partir du modèle Omphale de l'INSEE, l'autre à partir d'une reconduction de l'évolution moyenne annuelle de la tranche des 10-16 ans des EPCI sur l'effectif 2011 des collèges, on constate que dans les dix prochaines années, les effectifs accueillis dans les collèges pourraient baisser de 500 élèves au minimum et dans une hypothèse extrême de reconduction des tendances actuelles dans chaque EPCI, de 1 800 élèves. Une fourchette moyenne paraît vraisemblable, et ces premières approches devraient être rapidement affinées par des études complémentaires. Néanmoins, en l'état, elles montrent clairement que l'inaction serait porteuse de graves désordres à terme : à structure constante, de nombreux collèges verraient mécaniquement leur population scolaire atteindre un seuil en deçà duquel, sans oublier la dimension pédagogique, l'organisation des enseignements sur l'ensemble des niveaux devient très problématique, le partage de services enseignants multiplié, tout en engendrant une dispersion des moyens difficilement soutenable.

- **Le défi pédagogique**

Le réseau des collèges doit permettre d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins éducatifs de la population du département. L'atteinte des objectifs pédagogiques fixés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ne peut se concevoir en ignorant les contraintes démographiques départementales, leurs conséquences sur l'efficacité du fonctionnement des établissements et la qualité de l'offre éducative proposée aux élèves.

Compte tenu de ces éléments, le remodelage des contours d'un réseau scolaire de premier cycle secondaire apparaît comme un préalable indispensable à l'élaboration d'une réponse durable à ce double défi démographique et pédagogique.

## **2. La méthode de travail envisagée par les autorités académiques et le calendrier des actions**

Une note du DASEN au recteur de l'académie de Reims, communiquée à la mission, et datée du 14 octobre 2013, décrit la méthode de travail, le dispositif proposé et le calendrier arrêté.

### **2.1. La proposition de mise en place d'un groupe de travail, émanation du CDEN**

Afin de permettre une large implication de l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier, tout en préservant des conditions d'un travail basé sur un réel dialogue, les autorités académiques proposent que soit créé un groupe de travail, émanation du conseil départemental de l'éducation nationale, instance la plus représentative à ce niveau. Ce groupe de travail serait composé d'un ou de plusieurs représentants des acteurs concernés : conseil général, conseil régional, des principaux des collèges, des fédérations de parents, des représentants élus des personnels, des représentants des communes.

Il est proposé une désignation d'un représentant par composante (du type un titulaire et un suppléant), pour répondre à la représentativité souhaitée et garder un groupe d'une taille propice au pilotage et au suivi.

### **2.2. Un pilotage confié au DASEN pour l'éducation nationale**

C'est au DASEN, représentant du recteur, qu'est confié le pilotage de ce dossier pour l'éducation nationale. Celui-ci souhaite pouvoir travailler dans un contexte de copilotage avec le conseil général sur ce dossier institutionnellement partagé.

Il serait chargé notamment de coordonner et de préparer les réunions de travail de terrain et dans les territoires, tout comme celles du groupe de travail départemental, émanation du CDEN.

En accord avec le recteur de l'académie, a été retenue l'idée d'adjoindre en appui au DASEN un chargé de mission, en l'occurrence une proviseure à la retraite à cette rentrée, disposant d'une expérience et d'une connaissance certaine du système éducatif et du territoire départemental.

### **2.3. Un état des lieux par bassin ou district**

Pour le DASEN, la prise en compte et l'analyse de chaque situation territoriale apparaissent constituer un état des lieux préalable à tout travail prospectif. Il propose de retenir une

approche par bassin, voire par district en s'appuyant sur les principaux des collèges chargés notamment du recensement et de la présentation d'un ensemble de données statistiques.

#### **2.4. Une liste de « lieux prioritaires à étudier »**

Dans la note interne du 14 octobre, le DASEN indique ainsi :

*« ... au-delà des multisites, d'autres lieux sont prioritairement concernés par la question de la resectorisation :*

*– tout d'abord le secteur urbain et plus particulièrement les villes de Sedan et de Charleville-Mézières qui font, toutes deux, partie de la nouvelle communauté de communes les réunissant au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Concernant Sedan, il s'agirait de mieux répartir la population scolaire sur les trois établissements de façon à mieux équilibrer les flux et à éviter l'appauvrissement du collège Le Lac (Éclair). Concernant Charleville-Mézières, il faut s'attaquer à la réduction incontournable du nombre de collèges (- 2 à - 3), ce qui permettrait, par ailleurs, de quitter des locaux anciens dont la conformité peut être questionnée (deux collèges « modèle Pailleron ») ;*

*– la pointe et la Vallée seront à étudier avec beaucoup d'attention. »*

#### **2.5. Une étude universitaire pour « élaborer une carte théorique de l'implantation optimale des collèges »**

Dans la note du DASEN déjà évoquée, il est indiqué que les autorités académiques envisagent :

*« de faire appel à un des laboratoires de recherche de l'URCA pour conduire un travail qui prenne en considération la différence des territoires, la dynamique démographique (décroissance récurrente), la problématique des transports (avec la prise en compte de contraintes comme le temps limite des trajets aller et retour pour un élève dans le département) et les implantations existantes.*

*Il s'agirait d'élaborer une carte théorique de l'implantation optimale des collèges. »*

#### **2.6. À partir de ces éléments, élaboration d'un calendrier de travail par le DASEN**

Un calendrier de travail a été arrêté par le DASEN, à la suite de la rencontre du 30 septembre dernier entre le recteur et le président du conseil général.

Il prévoit :

- une première réunion du CDEN début novembre pour présenter la mission inscrite dans la lettre du ministre au recteur, la méthode de travail et désigner les membres d'un groupe de suivi, issus du CDEN<sup>33</sup> ;
- des réunions de travail par bassin ou par district, réunissant les chefs d'établissement, animées par le DASEN, accompagné du chargé de mission et de l'IEN-IO jusqu'à fin 2013<sup>34</sup> ;

---

<sup>33</sup> Celui-ci s'est tenu le 7 novembre 2013.

- la formalisation de la commande passée au laboratoire de l'URCA ;
- fin décembre, début janvier, la rédaction d'une note d'étape<sup>34</sup> avec pour ambition la projection d'un calendrier de programmation.

### **3. Les analyses de la mission**

#### **3.1. Un dossier dont la dimension politique conditionne la résolution**

La dimension politique de ce dossier est d'abord liée au cadre défini par la loi de 2004 qui confie aux conseils généraux les compétences et responsabilités de la sectorisation des collèges et des transports scolaires.

Elle l'est aussi du fait de la situation territoriale, économique et sociale de ce département qui historiquement induit une grande sensibilité aux questions d'aménagement du territoire en matière de services publics. La situation d'équilibre fragile, accentué par l'isolement pour certains territoires, rend cruciale la prise en compte et la résolution de la question des mobilités.

Comme le reconnaissent les autorités académiques, compte tenu de l'histoire récente et de l'expérience de l'an passé, c'est nécessairement en passant par la mise en œuvre d'une réflexion fortement partagée autour d'un « chantier commun » que l'École, les collectivités, leurs partenaires pourront bâtir concrètement un réseau d'établissements solide et durable. L'élaboration d'une feuille de route précise et concertée reste de ce point de vue un objectif toujours d'actualité, mais qu'il reste à faire partager.

#### **3.2. Une ambition à partager, un cadre de référence préalable à établir**

- **L'évolution du réseau des collèges : une indispensable ambition à partager en s'appuyant sur les différentes instances de concertation, tout en recherchant l'adhésion des acteurs de terrain**

Si le but final est bien de définir un réseau d'établissements stabilisé, qui permette d'engager à court et moyen termes une réelle dynamique pédagogique au bénéfice de la réussite des élèves, répondant au mieux aux préoccupations des familles, cette ambition doit être partagée. La réorganisation du réseau des collèges en est une conséquence et la réussite de ce projet ne pourra être que collective. Chacun des acteurs concernés, État, collectivités, partenaires de l'École, devra y prendre sa part et en assumer la responsabilité, la réussite ou l'échec. De ce point de vue, le recours aux instances de concertation institutionnelles doit être systématiquement recherché. Néanmoins, on peut s'interroger sur la possibilité de dépasser des logiques d'acteurs bien établies, dans le cadre aussi formalisé que celui des CDEN, pour conduire un travail exploratoire préparatoire et dépasser ensuite ce stade du diagnostic.

C'est pourquoi, l'idée de charger d'une mission auprès du DASEN une personne connaissant bien l'éducation nationale, mais aussi l'environnement local, Mme Andrey proviseur

---

<sup>34</sup> cf. le compte rendu en annexe 12 de la réunion du bassin de Charleville Mézières / Sedan.

honoraire du lycée Sévigné de Charleville-Mézières, et surtout, la présentation qui lui a été faite de son action possible sur ce dossier ont paru judicieuses à la mission. En effet, partant du constat que des erreurs ont pu être commises lors de l'élaboration du projet de 2005 (évolutions tardives dans les localisations proposées, découpage des secteurs des collèges indépendamment des pôles primaires, pas de perspective d'utilisation des locaux laissés vacants, pas de prise en compte des éventuels problèmes de restauration des écoles en lien avec les collèges etc.), elle se propose de conduire une médiation très en amont des décisions, dans les bassins de vie, au plus près des habitants, parents d'élèves, mais aussi acteurs économiques locaux, élus, qui craignent la remise en cause, génératrice d'inquiétudes, de micro-équilibres. L'idée serait de constituer un groupe de travail, représentant la diversité des acteurs, dans l'esprit des conseils ou comités locaux d'éducation, dans chacun des bassins de vie. Il s'agit d'étudier l'ensemble des questions posées à l'issue des diagnostics concernant l'appareil éducatif, les évolutions possibles et le bien-fondé de celles-ci, les conséquences sur la vie locale et les propositions qui peuvent être faites pour tenir compte de la vie quotidienne des habitants. Ces éléments rassemblés progressivement pourraient ultérieurement être confrontés aux études plus techniques produites par l'URCA ou les services académiques. La question des locaux laissés vacants, par exemple, pourrait être étudiée à la lumière des besoins d'espaces dédiés aux projets d'activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires<sup>35</sup>.

- **Un cadre de référence commun**

Si l'objectif final doit être partagé, il convient de prendre le temps de construire un cadre de référence opérationnel. Pour la mission il s'agit, dès cette année, d'aboutir à la définition la plus consensuelle possible d'un ensemble de principes et de valeurs qui pourraient ensuite permettre de fournir la base du travail à conduire progressivement tout en s'appuyant systématiquement sur une expertise partagée avec les acteurs locaux comme évoqué *supra*. Du point de vue de la mission, ce cadre de référence pourrait reposer sur quelques idées directrices simples, comme par exemple des collèges bien structurés (3 ou 4 divisions par niveau), disposant de locaux répondant aux exigences d'une pédagogie innovante (meilleur accompagnement personnalisé ou éducatif des élèves, différenciation pédagogique, numérique éducatif, activités éducatrices et apprentissage de la citoyenneté), des équipes éducatives composées d'un socle solide et de 20 à 25 professeurs, permettant une organisation facilitée des enseignements mieux centrés sur les rythmes des élèves. Ces conditions réduiraient le recours à des services partagés d'enseignants, elles permettraient de concentrer plus de moyen sur les actions pédagogiques en faveur des élèves, favoriseraient la mise en place de démarches innovantes et de projets spécifiques d'accompagnement pour améliorer la réussite de tous. Elles permettraient aussi de conserver une offre de formation plus diversifiée (enseignements optionnels) dans les collèges, facteur d'équité, favorisant des parcours adaptés et de qualité dans tous les territoires.

Enfin, l'accès aux établissements devrait répondre à des critères qui n'imposent pas beaucoup plus d'une heure d'aller/retour quotidien pour la grande majorité des élèves.

---

<sup>35</sup> Cf. décret n° 2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, JO du 26 janvier 2013.

### 3.3. La maîtrise du temps, un enjeu délicat mais essentiel pour ce dossier

- **L'année scolaire 2013-2014 doit être mise à profit pour poser les bases d'une nouvelle approche et d'un pilotage attentif**

Les constats et l'analyse de la situation actuelle comme de ses évolutions possibles imposent une relative célérité dans l'ouverture du dossier et la mise en place des cadres collectifs d'élaboration de la réflexion stratégique. Il s'agit d'éviter toute précipitation dommageable, qu'une accélération unilatérale du processus de décision ne manquerait pas, à nouveau, de provoquer.

Le contexte général très sensible plaide donc en faveur d'une démarche à un rythme pondéré mais fermement conduite, l'inverse serait sans aucun doute dommageable.

Cette année doit donc pouvoir être mise à profit pour poser les bases d'une nouvelle approche de la question de **l'ensemble du réseau des collègues ardennais**, en tirant les leçons de l'histoire récente, en tenant compte de la dimension politique et sociale du dossier, en faisant partager une ambition collective qui rend indispensable l'ouverture de ce dossier pour l'avenir des jeunes de ce département.

- **Mais la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle est tributaire du calendrier des élections locales, des nouveaux modes d'organisation de la collectivité départementale et de ses choix**

Il apparaît impératif, pour la mission, de tenir compte du contexte politique et social des prochains mois.

En effet, l'application de la loi organique n° 2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux prévoit notamment un nouveau mode de scrutin pour les conseillers généraux qui deviennent des conseillers départementaux. Rappelons que dans ce nouveau cadre, deux conseillers doivent être élus par canton, pour six ans ; les candidats se présentant en binômes composés d'une femme et d'un homme. Aujourd'hui composé de 37 conseillers généraux dont 6 conseillères, la nouvelle assemblée sera profondément modelée, les 19 nouveaux cantons<sup>36</sup> envisagés générant 38 conseillers départementaux, dont obligatoirement 19 conseillères.

Par ailleurs, en raison des élections municipales, européennes et sénatoriales organisées en 2014, les élections départementales et régionales ont été repoussées à 2015. Dans ce contexte, comme nous l'ont confirmé les élus rencontrés<sup>37</sup>, il n'apparaît pas raisonnable de

---

<sup>36</sup> Information encore non officielle à la date de la mission.

<sup>37</sup> Le 30 septembre lors d'une rencontre à la DSDEN des Ardennes, entre le recteur, le DASEN, le président du Conseil général et sénateur, le directeur général des services du conseil général, il est apparu assez clairement que la collectivité territoriale, ne souhaite prendre aucune initiative avant les élections municipales de mars 2015 au moins. Si aucune révision de la sectorisation ne peut être raisonnablement envisagée avant cette date, c'est à la rentrée 2016 que les effets de l'adoption d'une nouvelle carte pourraient être effectifs.



voir une évolution rapide notable sur ce dossier, indépendamment de situations particulières se traduisant par des votes des conseils d'administration, ou de situation extraordinaires liées à des questions de mise en sécurité.

### **3.4. Une approche systémique et territoriale renouvelée**

- **Une approche systémique correspond à l'ambition de refonder un réseau départemental pérenne, proposant de réels parcours de réussite pour les élèves**

La mission préconise une approche systémique large, plus acceptable pour les acteurs locaux ; la focalisation de l'attention sur la situation des collèges multisites par exemple, si elle est compréhensible, ne saurait constituer la seule entrée dans ce dossier. Comme nous l'avons vu, c'est à l'échelle du département que doivent être relevés les deux défis auxquels il reste confronté : le défi démographique et celui du dynamisme pédagogique au service d'une meilleure réussite des élèves et la proposition de véritables parcours de formation. De ce point de vue, le travail de diagnostic éducatif engagé par les chefs d'établissements sur les différents bassins et sur l'ensemble des parcours de formation, à la demande du DASEN, constituera sans doute une contribution utile aux travaux menés conjointement et déjà évoqués. Il restera à le faire partager au-delà de l'éducation nationale, rôle dévolu au DASEN, aidé de sa chargée de mission.

- **La mise en place des nouveaux EPCI à partir de janvier 2014 et la nouvelle carte cantonale constitue des éléments favorables à une réévaluation du dossier**

La mise en place des nouveaux EPCI, dès janvier 2014, et la nouvelle carte cantonale qui vont redessiner la cartographie administrative départementale doivent apparaître comme autant d'occasions pour reprendre, sur des bases renouvelées, les approches territoriales antérieures. On passera, en effet, de 15 à 9 EPCI et probablement, de 37 actuellement à 19 cantons<sup>38</sup>. De ce seul fait, l'hypothèse même d'un collège par canton, historiquement à l'origine des implantations de l'actuel réseau, imposera de revoir le dossier.

### **3.5. L'animation pédagogique et les études prospectives : deux domaines pour lesquels un accompagnement du DASEN par les services rectoraux est souhaitable**

- **La dimension statistiques et études prospectives**

La mise en place de groupes de travail et la perspective d'une communication complète et accessible en direction des partenaires et des acteurs du monde éducatif impose de disposer de moyens d'analyse et de réflexion indispensables pour alimenter les réflexions. Le rectorat de Reims dispose au sein du service commun du pilotage de la carte des formations et des emplois (SPFE) des compétences techniques et de la réactivité nécessaires à la production d'informations fiables. Il est souhaitable que le DASEN puisse s'appuyer prioritairement sur ce service, dans le contexte du pilotage d'un dossier sensible et évolutif. L'idée de « tester »

---

<sup>38</sup> Voir en annexe la carte des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La nouvelle carte cantonale n'était pas arrêtée à la date de la mission.

différentes hypothèses, du fait de leurs dimensions multiples, implique la maîtrise d'un travail prospectif que ne possèdent pas les services de la DSDEN.

L'idée de faire appel à des compétences reconnues dans ce domaine doit être soutenue et notamment le projet de travail soumis au laboratoire de l'URCA. Il reste cependant nécessaire de maîtriser des calendriers qui ne seront peut-être pas toujours compatibles avec les contraintes de la recherche universitaire.

- **La dimension pédagogique du dossier**

Si la collectivité s'engage dans la mise en place d'un réseau rénové d'établissements, c'est parce qu'une évolution est attendue dans l'amélioration des parcours des élèves. De ce point de vue, la réflexion pédagogique doit être menée parallèlement à la réflexion territoriale, en favorisant la mise en place d'équipes pédagogiques, disciplinaires et interdisciplinaires, porteuses de projets dans le domaine de l'innovation pédagogique (pédagogie inversée, évaluation, usages du numérique éducatif etc.). Le DASEN et les chefs d'établissements doivent pouvoir, dès cette année, s'appuyer sur les corps d'inspections territoriaux dans la définition du cadre de travail, comme dans l'accompagnement attentif et la mise en place d'actions de formation continue en direction des équipes éducatives.

## **Conclusions et préconisations de la mission**

La mission a pris la mesure du contexte très difficile dans lequel le DASEN s'est trouvé l'an passé en portant personnellement un dossier, dont la marque historique, qui est celle d'une forte dimension émotionnelle, a peut-être été sous-estimée. Elle a pu mesurer l'extrême sensibilité des différents acteurs qui restent aujourd'hui encore profondément marqués, huit ans plus tard, par la situation de 2005 et le statu quo qui s'ensuit : ce dossier revêt une dimension sociétale qui ne peut être ignorée.

Il reste que les faits sont têtus et que l'évolution de la situation départementale plaide en faveur d'une réorganisation raisonnée, mais indispensable de l'appareil éducatif ardennais. La question des collèges multisites, particulièrement prégnante dans ce département, ne doit pas occulter, par exemple, la situation du réseau des petits collèges de Charleville-Mézières et de Sedan : le président du conseil général, lors d'un entretien avec la mission, estimait à environ 1 900 places les capacités d'accueil non utilisées dans des collèges de la communauté urbaine de Charleville-Mézières et à 1 700 sur celle de Sedan<sup>39</sup>.

Cette réorganisation n'est pas impossible : la mission a constaté que la majorité de ses interlocuteurs se félicite de la bonne évolution du réseau des écoles et de la mise en place plutôt harmonieuse de pôles scolaires concentrés. Il n'y a donc pas de fatalité sur le dossier des collèges : la crise de l'an passé a eu le mérite de remettre en perspective l'approche rationnelle du sujet et de montrer qu'au-delà de la simple question des collèges multisites, c'était la situation de l'ensemble du réseau des collèges qui devait être questionnée, du point de vue de l'égalité d'accès à une offre de qualité, comme de celui de la meilleure utilisation des moyens qui lui sont attribués. Pour la mission, **la préparation de l'émergence d'un**

---

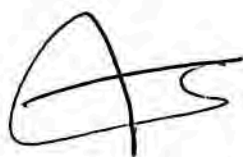
<sup>39</sup> Il n'y aura plus qu'un seul EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**projet éducatif départemental structuré à l'horizon 2015, constitue un objectif prioritaire pour le département.**

Le partage des compétences impose cependant de tenir compte des contraintes du calendrier politique et des évolutions prévues du cadre institutionnel et administratif, qui doivent aussi être perçues comme une occasion à saisir. En effet, sauf cas particulier, comme l'a rappelé à la mission le président du conseil général, rien ne sera, d'ici 2015, mis en œuvre de son fait.

Néanmoins en matière d'action publique, l'État est bien « le maître des horloges »<sup>40</sup> et la préoccupation du temps long impose aux responsables du service public d'éducation de préparer l'avenir. Le calendrier évoqué, difficilement contournable, ne peut pas se traduire par un immobilisme, à terme, fatal sur ce dossier. La mission propose au contraire d'utiliser ce temps de latence pour travailler de manière ouverte à l'émergence d'un projet départemental englobant, tenant compte de la nécessité de faciliter les parcours des élèves, de l'école au lycée, voire au-delà. Elle estime aussi que ce temps pourra être mis à profit pour que cette question soit abordée dans le cadre d'une confiance rétablie entre tous les acteurs.

À ces conditions, la mission conforte les pistes de travail engagées dès cette année par le DASEN, sous l'autorité du recteur, dans la mesure où celles-ci visent à établir les éléments d'une coopération sur un projet qui devra nécessairement, le moment venu, dans sa phase décisionnelle, être partagé entre les acteurs publics et peut-être plus encore entre les acteurs publics et les habitants des territoires. Pour paraphraser le philosophe Maurice Blondel<sup>41</sup>, s'il n'appartient pas aux responsables de l'éducation nationale de penser inventer seuls l'avenir d'un territoire, il leur appartient certainement de contribuer à l'y préparer.



Aziz JELLAB



Alain TAUPIN

---

<sup>40</sup> Philippe Delmas - *Le maître des horloges-modernité de l'action publique* - 1992

<sup>41</sup> Maurice Blondel - *l'avenir ne s'invente pas, il se prépare.*

## Annexes

Annexe 1 : Lettres de saisine et de désignation.....	35
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	37
Annexe 3 : Effectif de la filière littéraire dans les lycées des Ardennes .....	39
Annexe 4 : État des lieux de la filière L sur Givet et Revin 2013-2014.....	40
Annexe 5 : Éléments statistiques concernant le lycée Vauban de Givet.....	42
Annexe 6 : Éléments statistiques concernant le lycée Jean Moulin de Revin.....	44
Annexe 7 : Évolutions des notes moyennes aux épreuves anticipées de français des lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin .....	46
Annexe 8 : Lettre de mission rectorale de Mme Thomas.....	47
Annexe 9 : Compte-rendu de la réunion de travail du mardi 5 novembre 2013 sur le projet de mutualisation des lycées de Givet et de Revin pour la filière L par Mme Thomas .....	48
Annexe 10 : Carte des collèges publics et privés .....	61
Annexe 11 : Carte des EPCI au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 .....	62
Annexe 12 : Diagnostic du bassin de Charleville-Mézières, Sedan - réunion du 13 novembre 2013.....	63

Lettre de saisine



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint du cabinet  
N/ét. : BU/SM

Paris, le 1-8 OCT. 2013

NOTE

à l'attention de  
**Monsieur Jean-Yves DANIEL**  
*Doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale*  
et de  
**Monsieur Thierry BOSSARD**  
*Chef du service de l'inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

Objet : demande d'inspection conjointe

L'attention du Ministre est appelée sur des difficultés rencontrées aux lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin en Champagne Ardennes. Un groupe de travail dédié à ces deux lycées et un groupe de travail sur la carte de l'ensemble des collèges ardennais doivent se réunir avec les collectivités territoriales et les communes compétentes ainsi qu'avec les organisations syndicales d'enseignants et les fédérations des parents d'élèves avant la fin de l'année civile.

Je vous serais obligé de bien vouloir diligenter, dans les meilleurs délais, une mission d'expertise conjointe et adresser au Ministre votre rapport faisant le point de la situation avant la fin novembre 2013.

Bernard LEJEUNE

CPI : Monsieur le recteur de l'académie de Reims

## Lettre de désignation



Inspection générale  
de l'administration  
de l'éducation  
nationale  
et de la recherche

Le chef du service

n° 13 - 226

Inspection générale  
de l'éducation  
nationale

Le doyen

n° 13-193

Affaire suivie par  
Marcelle Richard  
Téléphone  
01 55 55 19 49  
Fax  
01 55 55 05 96  
Mél  
marcelle.richard  
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle  
75357 Paris SP 07

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 24 OCT. 2013

Note à l'attention de

Monsieur le directeur du cabinet  
du ministre de l'éducation nationale

**Objet :** Carte des collèges dans les Ardennes.

**Références :** Votre note du 18 octobre 2013.

Par note citée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche conduisent une mission sur la carte des collèges dans les Ardennes.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons désigné M. Aziz Jellab, inspecteur général de l'éducation nationale, et M. Alain Taupin, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, pour effectuer cette mission.

Jean-Louis DANIEL

Thierry BOSSARD

CPI : M. le recteur de l'académie de Flems  
M. Bisson-Vavre, doyen du groupe Etablissement et vie scolaire  
M. Jellab, groupe Etablissements et vie scolaire  
Mme Cormier, chef du groupe Est  
M. Taupin, groupe Est

## Liste des personnes rencontrées

### Rectorat de l'académie

Philippe-Pierre Cabourdin : recteur de l'académie de Reims  
Michel Canerot : secrétaire général d'académie  
Francis Charligny : directeur du cabinet du recteur  
Thierry Dupont : délégué académique à la vie scolaire  
Brigitte Thomas : IA-IPR de lettres, chargée d'une mission rectorale sur la situation de la filière littéraire dans les lycées de Givet et Revin  
Delphine Viot-Legouda : responsable du service commun du pilotage de la carte des formations et des emplois (SPFE)  
Éric Vaillant : bureau de la prospective et des statistiques

### DSDEN

Patrice Dutot : Dasen  
Danièle Andrey : proviseur honoraire, chargée d'une mission départementale sur le réseau des collèges

### Préfecture

Pierre N'Gahane : préfet des Ardennes  
Jean-Luc Jaeg : sous-préfet de Vouziers, Secrétaire général de la préfecture par intérim

### Conseil général des Ardennes

Benoît Huré : président du Conseil général des Ardennes, sénateur  
Fabrice Ogier : directeur général adjoint des services  
Stéphane André : directeur de l'action culturelle, éducative et sportive

### Conseil régional de Champagne-Ardenne

Michèle Leflon : vice-présidente chargée de la formation professionnelle et de l'orientation  
membre des conseils d'administration des lycées de Givet et Revin

### Représentants des maires

Association des maires des Ardennes  
Régis Depaix : président (entretien téléphonique)

### UNIMAIR

Philippe Pailla : maire de Charleville-Mézières, président de l'association

### Représentants des fédérations de parents d'élèves

#### FCPE

Liliana Moyano : secrétaire départementale

#### PEEP

Jean-René : Salingue trésorier départemental

### **Représentants des personnels enseignants**

FNEC-FP-FO

Pascale Lecomte : secrétaire départementale SN FO LC

Nicolas Rismann : représentant au CTSD et CDEN

FSU

Karine Fuselier : secrétaire départementale SNES, co-secrétaire départementale FSU

Jérôme Clad : secrétaire départemental SNUipp co-secrétaire départemental FSU

CGT

Marc Pierson

Jean-Louis Pommier

### **Représentants des personnels de direction**

SNPDEN/UNSA

Paulette Pailla : secrétaire départementale

Philippe Decobert : secrétaire départementale adjoint

Dominique Thiernes-Mailfait

Éric Troquet

Mariano Valériani

ID/FO

Sylvie Vincenot

### **Animateurs de bassins d'éducation et de formation**

Kamel Dameche : bassin Vallée de la Meuse Revin/Givet

Olivier Leclercq : bassin vallée de la Meuse Revin/Givet

David Silveira : bassin de Charleville-Mézières/Sedan

Éric Troquet : bassin Sud-Ardennes/Vouziers

### **Lycée Vauban de Givet**

Claude Lenzi : proviseur de la cité scolaire

Delphine Bureau : proviseure adjointe

François Janvier : professeur de SVT représentant des personnels au conseil d'administration

Frédéric Thibault : professeur de philosophie représentant des personnels au conseil d'administration

Pierre-Albin Daniel : professeur de lettres modernes

### **Lycée Jean Moulin de Revin**

Olivier Leclercq : proviseur

Véronique Raullet : proviseure-adjointe

Denis Brizzi : professeur d'histoire géographie

Sylvie Esnault : professeure d'anglais

Dominique Martin : professeure de Lettres



### Effectifs de la filière littéraire dans les lycées des Ardennes

Annexe 3

Lycée	Commune	1 <sup>er</sup> L					Terminale L				
		Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2010-2011	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014		
Chanzy	Charleville-Mezières	60	63	66	64	48	59	57	62		
Sevigne	Charleville-Mezières Cedex	19	19	22	18	20	18	20	24		
Vauban	Givet	12	13	7	13	14	13	12	8		
Monge	Charleville-Mezières	23	23	15	13	18	25	21	15		
Paul Verlaine	Rethel Cedex	14	23	17	14	12	15	24	18		
Pierre Bayle	Sedan	16	22	16	37	17	21	24	19		
Thomas Masaryk	Vouziers	13	13	10	14	23	14	14	9		
Bazailles	Sedan Cedex	18	19	26		27	27	24	26		
		22	24	22	25	22	24	25	23		
Jean Moulin	Revin				17						

## État des lieux 2013-2014

Source : Mme Thomas IA-IPR lettres

1<sup>ère</sup> L Givet-Revin

Enseignements /effectifs	Givet	Revin
Effectif total	13	17
LV1 Anglais	13	17
LV2 Allemand	3	11
LV2 Espagnol	9	7
LV2 Russe	1 cned	0
Littérature en langue anglaise	13	17
Option facultative Grec	9	0
Option facultative latin	3	3
LV3 italien	1 cned	10
LV3 espagnol	0	3
maths	0	1
Section euro DNL anglais en physique chimie	6	0
Section euro allemand	0	2

Mutualisations mises en place en 1<sup>ère</sup> L dans chaque établissement pour 2013-2014

	Givet	Revin
<b>Frs, HG, LV1, LV2, ECJS, TPE, EPS</b>	= 30 élèves avec la 1 <sup>ère</sup> ES = 13 + 17	<b>Pas de mutualisation</b>
Option maths	NC	1 élève avec la classe de 1ES
LV3 Italien	1 CNED	= 15 élèves avec les 1S et ES (15 L +5)
LV3 espagnol	NC	= 6 avec les 1S et ES (3 +3)
Section euro allemand	NC	= 7 avec les 1S et ES (2 L+ 5 S ES)
latin	= 10 avec les 1S (3 L +7 S)	12 élèves avec 1S et ES ( 3 L + 9 S ES)
grec	= 11 avec les S (9 L +2 S)	0

## Projets culturels pour 2013-2014

Givet	Revin
-partenariat avec le Manège de Givet (cinéma et spectacle vivant)	-Sortie festival des marionnettes de Charleville
-spectacles en soirée à l'Espace Jean Vilar à Revin	-Partenariat troupe théâtre locale « ici et maintenant »
-spectacles au théâtre de Charleville / Comédie et Manège Reims	
-spectacles au centre culturel de Dinan et au théâtre royal Namur	
-publication des projets sur le site internet du lycée	

**Effectifs en 2<sup>nd</sup>e pour l'année 2013-2014 tous niveaux**

	<b>Givet</b>	<b>Revin</b>
Latin (option + EDE)	9 (3 options + 6 EDE)	0
Grec (option + EDE)	17 (11 options + 6 EDE)	0
Patrimoine EDE	19	16
Littérature et société EDE	-	25

**Effectifs langues anciennes**

<b>Effectifs</b>	<b>Givet</b>	<b>Revin</b>
latin	35	12
grec	38	0
Enseignants de L.C. en ETP	1,5	1

**Résultats aux épreuves Anticipées de Français GIVET juin 2013**

	<b>écrit</b>	<b>oral</b>
<b>Moyenne académique en L</b>	<b>10,41</b>	<b>11,82</b>
GIVET L (écart par rapport à moyenne académique)	7,9 (- 2,5)	10,1 (-1,7)
Nb de notes >10	2 sur 7 candidats	5 sur 7 candidats
Note la plus haute	14	15
Note la plus basse	7	6
<b>Moyenne académique en ES</b>	<b>9,89</b>	<b>11,27</b>
GIVET ES	8,28 (- 1,6) 6>10 sur 29 candidats	10,83 (-0,4) 19>10 sur 29 candidats
<b>Moyenne académique en S</b>	<b>10,08</b>	<b>11,99</b>
GIVET S	7,8 (-2,2) 3>10 sur 24 candidats	10,3 (-1,6) 12>10 sur 24 candidats

**Résultats Bac L 2013 : 13 candidats, 2 abs, 2 refusés, 9 admis (1TB ; 2B ; 2AB)  
Notes littérature**

moyenne	8,2
Nb de notes >10	4 sur 11 présents
Note la plus haute	12
Note la plus basse	4

## Éléments statistiques concernant la situation du lycée Vauban de Givet

Source : ministère de l'éducation nationale

Évolution des effectifs du lycée : 202 élèves en 2012, 213 en 2011 et 222 en 2010

### Répartition des effectifs d'élèves Effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle GT

	2010	2011	2012
2nde GT de détermination	83	77	73
1ere S	25	15	23
1ere L	12	13	7
1ere ES	13	28	29
1ere STG (STT avant la rentrée 2005)	7	14	
Terminale S	32	27	14
Terminale L	14	13	12
Terminale ES	20	16	28
Terminale STG (STT avant la rentrée 2006)	16	10	16
Total 2nd cycle GT	222	213	

### Les parcours des élèves

#### Taux de redoublement global en classe de 2<sup>nde</sup>

	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	3,4	11,5	14,0	3,6	7,8
pour le département	9,1	10,1	9,9	8,4	8,7
pour l'académie	10,5	10,4	10,0	9,1	8,5
pour la France	11,9	11,3	10,6	9,2	8,7

#### Taux de redoublement global en classe de 1<sup>ère</sup>

	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	4,4	5,7	3,7	5,3	1,4
pour le département	7,3	6,4	6,1	6,3	5,4
pour l'académie	7,2	7,4	6,4	5,8	5,0
pour la France	6,7	6,6	6,4	5,5	5,0

## Résultats au baccalauréat

### Taux de réussite au bac général et valeurs ajoutées

	2009	2010	2011	2012
Taux de réussite L	70	91	86	69
VA / Académie L	-17	+23	0	-8
VA / France L	-19	+19	-8	-18
Taux de réussite ES	41	90	55	73
VA / Académie ES	-31	+1	-8	-7
VA / France ES	-41	+9	-14	-11
Taux de réussite S	83	60	75	93
VA / Académie S	-4	-21	-12	+3
VA / France S	-8	-25	-13	+6
Taux de réussite GENE	66	77	71	82
VA / Académie GENE	-16	-5	-9	-2
VA / France GENE	-22	-5	-13	-4

### Taux de réussite au bac technologique et valeurs ajoutées

	2009	2010	2011	2012
Taux de réussite STG	94	100	88	100
VA / Académie STG	+10 <sup>n</sup>	+13	+9	+18
VA / France STG	+12	+18	+13	+17
Taux de réussite TECH	94	100	88	100
VA / Académie TECH	+10	+13	+9	+18
VA / France TECH	+12	+18	+13	+17

Commentaire : Le taux de réussite au baccalauréat, hormis en bac S et en STG, est inférieur au taux attendu aussi bien au niveau académique que sur le plan national. Notons que ce taux a été très faible en 2012 pour la série L. L'effet « petite structure » du lycée Vauban n'entraîne donc pas l'amélioration des résultats scolaires. Il convient, néanmoins d'être prudent dans l'analyse de ces données car non seulement les effectifs sont faibles mais aussi, le niveau de départ des entrants en classe de seconde connaît aussi des différences que l'IVAL ne prend pas en compte.

### Éléments statistiques concernant la situation du lycée Jean Moulin de Revin

Source : ministère de l'éducation nationale

Le lycée accueille 332 élèves en 2012

#### Effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle GT

	2010	2011	2012
2 <sup>de</sup> GT de détermination	122	105	129
1 <sup>ere</sup> S	28	31	35
1 <sup>ere</sup> ES	34	39	23
1 <sup>ere</sup> STG (STT avant la rentrée 2005)	26	26	27
Terminale S	26	31	41
Terminale ES	36	41	44
Terminale STG (STT avant la rentrée 2006)	21	25	33
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>293</b>	<b>298</b>	<b>332</b>

On note une progression des effectifs d'élèves, notamment en classe de seconde.

#### Taux de réussite au bac général et valeurs ajoutées

	2009	2010	2011	2012
Taux de réussite L	33			
VA / Académie L	-42			
VA / France L	-45			
Taux de réussite ES	63	86	61	69
VA / Académie ES	-17	+3	+2	-3
VA / France ES	-20	+17	-11	-6
Taux de réussite S	62	57	43	57
VA / Académie S	-1	-5	-18	-13
VA / France S	-17	-20	-20	-23
Taux de réussite GENE	60	72	54	64
VA / Académie GENE	-10	0	-6	-7
VA / France GENE	-20	-1	-15	-13

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2009 correspond donc à l'année scolaire 2008-2009).

### Taux de réussite au bac technologique et valeurs ajoutées

	2009	2010	2011	2012
Taux de réussite STG	73	90	80	63
VA / Académie STG	-11	+5	-3	0
VA / France STG	+4	+10	-6	-11
Taux de réussite STI	55			
VA / Académie STI	-7			
VA / France STI	-7			
Taux de réussite TECH	66	90	80	63
VA / Académie TECH	-9	+5	-3	0
VA / France TECH	0	+10	-6	-11

Les taux de réussite sont nettement inférieurs aux taux attendus, et ce dans toutes les filières. Les évolutions des résultats dans la série S sont inquiétantes. Il convient de s'interroger sur les moyens mis en œuvre pour accompagner les élèves, dans un établissement disposant d'un internat.

### Évolutions des notes moyennes aux épreuves anticipées de français Lycées de Givet et de Revin

Notes moyennes aux épreuves anticipées de français orales et écrites  
par établissement et série de 1<sup>ère</sup>

année	Épreuves écrites									
	Lycée de Givet					Lycée de Revin				
	ES	L	S	STG	Ensemble	ES	S	STG	STMG	Ensemble
2010	8,7	12,5	9,8	9,1	9,8	8,4	8,1	9,2		8,5
2011	10,3	10,1	9,9	10,3	10,1	9,8	9,6	7,2		9,0
2012	8,9	10,5	10,3	10,5	9,8	8,3	9,5	9,4		9,0
2013	8,3	9,4	7,8		8,2	8,8	10,3		9,6	9,6

année	Épreuves orales									
	Lycée de Givet					Lycée de Revin				
	ES	L	S	STG	Ensemble	ES	S	STG	STMG	Ensemble
2010	12,0	13,4	10,8	10,1	11,4	9,4	10,5	11,1		10,1
2011	10,5	11,0	12,0	11,0	11,4	11,3	11,5	8,7		10,6
2012	11,7	13,1	12,8	13,5	12,6	9,4	10,0	10,5		9,9
2013	10,8	11,3	10,3		10,7	10,0	11,2		10,3	10,5

Source : SPFE rectorat de Reims



académie  
Reims

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Reims, le 21 août 2013

Le recteur de l'académie,  
Chancelier des universités

à

Madame Brigitte Thomas  
Inspectrice d'académie – inspectrice  
pédagogique régionale de lettres

**Objet : Mise en place de la série littéraire mutualisée entre les lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin**  
Réf. : CAB/764/13/PPC/IZ

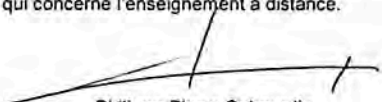
Au vu des effectifs modestes constatés depuis plusieurs années dans la série littéraire du lycée Vauban de Givet, la pérennité de cette offre de formation dans l'établissement a été et reste questionnée. Par ailleurs, la faiblesse de ces effectifs ne crée pas les meilleures conditions d'une dynamique pédagogique à même de préparer l'entrée et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Afin d'inscrire sur le territoire de la pointe des Ardennes une offre de formation pérenne préparant le baccalauréat L, vous êtes chargée d'une mission d'élaboration et de mise en œuvre d'une organisation pédagogique permettant, par la mutualisation des enseignements entre les lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin, de réaliser le cycle terminal de cette série sans devoir quitter leur territoire.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- mobilisation de solutions d'enseignement à distance afin de proposer des situations d'apprentissage pertinentes et innovantes, tout en limitant les déplacements des élèves et en mobilisant des moyens d'enseignement raisonnables ;
- mutualisation d'enseignements avec les autres séries de baccalauréat général d'un même site comme le prévoit la dernière réforme du lycée ;
- création d'un groupe classe inter-établissement travaillant ensemble (en présentiel ou à distance) et permettant d'obtenir un effectif groupe-classe standard ;
- conduire une réflexion sur les possibilités d'élargissement de l'offre de formation, notamment dans le domaine des langues vivantes.

La solution que vous proposerez devra être formalisée et m'être communiquée pour le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Elle aura vocation à commencer à être mise en œuvre à titre exceptionnel dès janvier 2014. Pour réaliser votre mission, vous collaborerez avec les chefs des deux établissements concernés et impliquerez leurs équipes pédagogiques. Vous pourrez si nécessaire mobiliser l'expertise des IA-IPR concernés ainsi que celle des services académiques pour ce qui concerne l'enseignement à distance.

  
Philippe-Pierre Cabourdin

Copies : Monsieur Michel Canerot, secrétaire général d'académie  
Monsieur Patrice Dutot, DASEN des Ardennes  
Monsieur Hubert Oudin, délégué académique à la pédagogie  
Messieurs les proviseurs des lycées Jean Moulin de Revin et Vauban de Givet

Rectorat

Cabinet

Affaire suivie par  
Isabelle Zys

Téléphone  
03.26.05.68.02

Fax  
03.26.05.69.99

Mél.  
[sec-recteur@ac-reims.fr](mailto:sec-recteur@ac-reims.fr)

1, rue Navier  
51082 Reims cedex

**Compte-rendu de la réunion de travail du mardi 5 novembre 2013  
au PNR de Hargnies (08) sur le projet de mutualisation des lycées de GIVET et de REVIN  
pour la filière L par Brigitte Thomas IA-IPR de Lettres, chargée de mission**

**Les participants**

La rencontre a réuni tous les acteurs intervenant sur la filière L dans les deux établissements, soit :

- 13 enseignants du lycée de Givet, tous les enseignants invités étaient présents ;
- 8 enseignants du lycée de Revin, sur les 10 invités (2 absences pour cause de voyage scolaire et de problèmes familiaux).

ainsi que 6 IA-IPR des disciplines concernées : allemand, anglais, espagnol, histoire géographie, lettres, philosophie (voir en annexe 1 la liste des participants).

**Le déroulement de la journée**

- 9h30 : présentation du Parc Naturel Régional et de ses propositions de projets pédagogiques par la directrice du PNR et par le responsable du service éducatif, M. Gazeaux, professeur d'histoire géographie au collège de Fumay ;
- 10h30 : réunion plénière et présentation des enjeux ;
- 11h30 : ateliers de réflexion par pôle disciplinaire, animés par les IA-IPR : lettres / espagnol-italien / allemand / philosophie / histoire-géographie / anglais-sciences ;
- 12h30 : repas à la « Table du Pays » en présence des proviseurs et des proviseurs-adjoints des deux établissements qui nous ont rejoints (uniquement pour le déjeuner) ;
- 14h30 : reprise des travaux en ateliers ;
- 16h : réunion plénière, restitution des travaux ;
- 17h : fin de la rencontre.

**La présentation des enjeux**

Le préalable au dialogue a été la question de l'avenir de la terminale L de Givet à la rentrée 2014, question abordée dès le début de la rencontre par le représentant syndical, professeur de philosophie. Évoquer un éventuel transfert de la terminale au lycée de Revin aurait été perçu comme un signal très négatif, annonciateur d'une fermeture à plus ou moins long terme de la filière L de Givet. Il va de soi qu'une telle annonce aurait empêché toute discussion et mis un terme au projet de mutualisation.

Cette hypothèse étant écartée, les enseignants se sont montrés réceptifs au discours qui leur a été tenu et ont déclaré comprendre l'intérêt, pour les élèves, d'une mutualisation des ressources humaines, pédagogiques et techniques sur les deux établissements.

Les professeurs ont été sensibles à la volonté qui a été exprimée, conformément à la lettre de mission que m'a adressée M. le Recteur, de pérenniser et de valoriser la filière littéraire dans la pointe des Ardennes, afin de permettre aux élèves de s'engager dans cette série sans devoir quitter leur territoire et de bénéficier d'une offre de formation plus riche.

Le passage d'un effectif de 7 élèves en 1<sup>ère</sup> littéraire l'an dernier à un effectif de 30 à la rentrée 2013 avec l'ouverture de la filière L à Revin, constitue une première étape encourageante : nous avons désormais un effectif groupe-classe inter-établissement standard. Il s'agira par conséquent de donner à cette classe multi-site une identité littéraire claire et de faire en sorte que la mutualisation des enseignements apporte une véritable plus-value aux élèves.

Le projet de travail, tel qu'il a été présenté, a lancé trois pistes essentielles :

- Faire en sorte que les élèves des lycées Vauban et Jean Moulin puissent bénéficier de la même offre de formation déjà existante sur l'un ou l'autre site.

Il s'agit d'exploiter les points forts de chaque établissement :

- le rayonnement des langues anciennes à Givet. L'implication et le travail des professeurs de lettres classiques se traduisent par des résultats honorables aux examens et par un recrutement très satisfaisant : un tiers des élèves du lycée Vauban, tous niveaux confondus, fait du latin et/ou du grec, soit 61 élèves. C'est, en pourcentage et en valeur absolue, l'effectif le plus important dans le département des Ardennes. (À titre de comparaison, 50 élèves seulement étudient les langues anciennes au lycée Chanzy de Charleville.) À Revin, seuls 12 élèves font actuellement du latin (niveau 1<sup>ère</sup>) ;
- l'offre de langues vivantes à Revin : l'établissement propose une LV3 italien et une LV3 espagnol. À l'heure actuelle, une seule élève à Givet étudie l'italien en LV3, par correspondance.

- Enrichir l'offre de formation

Le redéploiement des heures « gagnées » par la mutualisation intra et inter-établissement permettrait d'élargir la palette des enseignements de spécialité.

Il pourrait ainsi être envisagé l'ouverture de la LVA anglais pour la filière L des deux sites.

La réflexion a porté également sur la création d'un enseignement de spécialité que ne propose actuellement aucun établissement ardennais : droits et grands enjeux du monde contemporain. Un professeur d'histoire-géographie de Revin a les qualifications requises. Cet enseignement est représenté dans chaque département par deux ou trois établissements (2 à Troyes dans l'Aube / 4 dans la Marne dont 2 à Reims / 2 en Haute-Marne) à l'exclusion des Ardennes. Un projet au lycée Pierre Bayle à Sedan est à l'étude.

Ces pistes constituent des hypothèses de travail et n'ont évidemment pas été présentées comme des engagements fermes de la part de l'institution.

- Entrer dans l'expérimentation pédagogique : la pointe des Ardennes à la pointe de l'innovation...

Il s'est agi ici de lutter contre la défiance et les représentations négatives que se faisaient les enseignants des ENT et de la visioconférence, perçus comme l'alibi brandi par l'institution pour justifier une réduction d'heures et des suppressions de postes, l'innovation constituant selon eux un habillage pédagogique fallacieux destiné à masquer des objectifs d'ordre purement budgétaire...

Nous avons souligné l'intérêt pédagogique de l'usage des ENT et de l'enseignement à distance synchrone, en nous fondant sur les résultats d'expérimentations et d'études : développement des compétences des élèves, en particulier de leur autonomie, implication et émulation dans les travaux collaboratifs en ligne, prise en compte du rythme et des besoins spécifiques de chaque élève, création d'une dynamique de classe par la visio, et préparation aux technologies et aux modes d'apprentissage et de communication que ces jeunes gens rencontreront dans leurs études supérieures (développement des campus numériques) et dans leur carrière professionnelle.

Notre discours s'est référé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et à l'axe 2 du projet académique afin de montrer que cette entrée dans le numérique que nous proposons aux professeurs et aux élèves de Givet et de Revin s'inscrivait dans l'une des priorités nationales et que les usages pédagogiques de l'outil numérique avaient vocation à être connus, diffusés et déployés dans l'ensemble de l'académie au service des apprentissages.

Les lycées de Givet et de Revin pourraient donc constituer un foyer de l'innovation...

### **Les résultats de cette rencontre**

Les enseignants acceptent de s'engager dans le processus de mutualisation et d'innovation pédagogique avec l'utilisation des outils numériques.

Comprenant qu'ils étaient placés devant une alternative – fermeture ou pérennisation de la filière L – les professeurs de Givet ont eu visiblement à cœur de démontrer qu'ils étaient tout à fait disposés à travailler avec leurs collègues de Revin. Le porte-parole syndical a affirmé se désolidariser de certains propos infamants tenus par le collectif « Givet j'y reste » à l'encontre des élèves et des enseignants de Revin. La collaboration effective qui a eu lieu ensuite au cours des ateliers, dans une atmosphère détendue et conviviale, participe de cette bonne volonté affichée.

Les enseignants s'engagent donc pour la rentrée 2014 à :

- découvrir et utiliser les potentialités pédagogiques des ENT ;
- recourir à l'enseignement à distance synchrone pour une partie des cours ;
- poursuivre le processus de mutualisation interne à chaque établissement ;

- collaborer à des projets culturels et pédagogiques communs aux deux sites : création d'une page web, sorties culturelles, voyages, expositions sur les deux sites ;
- adopter une progression commune et mettre en place des bacs blancs communs dans certaines disciplines (Histoire géographie, philosophie, lettres).

Dès cette année, ils souhaitent :

- Organiser des épreuves communes (orale/écrite) en lettres
- Permettre à la seule élève qui fait de l'italien LV3 à Revin de pouvoir communiquer par Skype avec le professeur d'italien de Givet et être ainsi accompagnée.

Voir le détail des projets pédagogiques envisagés dans chaque discipline, en annexe 2, « bilans des ateliers ».

Les équipes expriment toutefois leurs réticences ou leurs craintes concernant :

- La faisabilité technique du projet et la fiabilité du système qui sera mis en place. La connexion internet n'est actuellement pas assurée correctement au lycée de Givet. Les interruptions sur le réseau sont si fréquentes que certains professeurs préparent des captures d'écran chez eux afin de simuler une connexion en classe.

Nous avons choisi de ne pas laisser ces interrogations limiter la réflexion pédagogique.

Le résultat de cette journée déterminante permet de lancer les opérations de diagnostics réalisées par les services informatiques du rectorat.

- La question de la maintenance : qui s'occupera de la maintenance sur les deux sites ? Quelle sera sa réactivité ?
- La formation : les professeurs expriment le souhait très vif d'être formés et accompagnés dans cette expérimentation.

### **Les suites à donner**

- D'autres réunions de travail, par discipline, seront nécessaires pendant l'année pour approfondir et préciser le projet pédagogique et ses modalités. La prochaine rencontre, en lettres, est fixée au lundi 2 décembre à partir de 15h30.
- Les formations sur les ENT et la visio. Une formation par des pairs ayant expérimenté les usages pédagogiques des ENT, dans l'académie ou dans d'autres académies, sera à privilégier. Les modalités de ces formations sont à déterminer (journée banalisée ?). Elles devront être proposées assez tôt dans l'année, janvier ou février, afin de nourrir la réflexion didactique des enseignants pour lesquels l'utilisation de ces outils reste encore abstraite.
- La prise en charge technique : l'audit technique des établissements, le choix et le financement du matériel, l'augmentation du débit de la bande passante. Au lendemain de cette réunion, Monsieur Gouvenaux, responsable TICE de

l'académie, a contacté le conseil régional qui accepte d'augmenter le débit entre les deux établissements. Par ailleurs, la DSI pourrait participer au financement, à hauteur de 25000 euros. Des contacts ont également été pris avec les services de la DGESCO qui travaille actuellement au recensement des différentes solutions et à la production d'un cahier des charges techniques.

- Une réunion de travail entre les IA-IPR et les chefs d'établissement aura lieu le lundi 18 novembre à 10h au lycée de Revin.
- Je participerai au dialogue de gestion des deux établissements le jeudi 6 décembre à partir de 9h.

## **Conclusion**

La situation de blocage rencontrée l'an dernier est aujourd'hui dépassée. Une étape importante a été franchie et une dynamique est amorcée. Les enseignants sont désormais engagés dans le processus de mutualisation et d'innovation que nous avons prévu. Ils se disent prêts à s'investir et à réfléchir aux nouvelles pratiques pédagogiques induites par le recours à l'outil numérique. Ils semblent apprécier de voir le débat placé aujourd'hui sur le terrain pédagogique et d'avoir le temps de préparer la mise en œuvre de cette expérimentation.

Si la crainte d'une fermeture les avait conduits à la mobilisation que l'on sait l'an dernier et à un rejet de principe de toute mutualisation, les perspectives d'avenir qui ont été dessinées ont apaisé les tensions. Certains professeurs sont certes restés sur la réserve, sans toutefois exprimer d'opposition nette ; d'autres ont semblé mettre un point d'honneur à démentir l'image négative qu'ils avaient donnée d'eux-mêmes et à investir dans le projet toute l'énergie qu'ils avaient usée à le combattre.

Restent les craintes concernant les problèmes techniques et les suppressions d'heures postes.

Si les risques de dysfonctionnement ne peuvent être totalement évités, les responsables TICE affirment que le projet est réalisable dans cette partie du territoire et que des solutions efficaces pourront être trouvées afin de permettre aux équipes de dispenser un enseignement de qualité.

Enfin, nous sommes entrés dans une logique d'expérimentation, inédite dans l'académie à cette échelle ; les IA-IPR vont donc accompagner les enseignants cette année et tout au long de l'année prochaine. Par mesure d'équité au regard des autres expérimentations à l'œuvre dans l'académie qui bénéficient de moyens supplémentaires, il serait nécessaire que cette expérimentation dans la pointe des Ardennes puisse se réaliser à moyens constants.

Brigitte THOMAS IA-IPR de lettres

**Annexe 1 : liste des participants**

GIVET - Lycée Vauban		REVIN - Lycée Jean Moulin	
Nom du professeur	Discipline	Nom du professeur	discipline
Muriel BIANCALANA-COVELLI Marie-Aimée HUSSON GESTAS	Anglais	Mme ESNAUT	Anglais
Caroline SABOT Henri ALEXIS	Espagnol (1 poste) Espagnol	Mme SILVENTE	Espagnol
-----	-----	Mme TELESINSKI	Italien
Angelika BURTZLAFF	Allemand	Mme FAYARD	Allemand
Pierre-Albin DANIEL	Lettres modernes	Mme Dominique MARTIN	Lettres modernes
Stéphanie MAHOU Judith GEORGES	Lettres classiques Lettres classiques	----- -----	----- -----
Laurent BOUVIER Brice RABOT	Histoire-géo	M. BRIZZI (absent)	Histoire-géo
Olivier SAUVANET	Sciences Physiques	M. BLOQUEL Mme DELANNOY	Sciences Sciences
Frédéric Thibaut	Philosophie	Luc LANNOIS	Philosophie
Céline MOUTARDE	Documentaliste	Emmanuelle JANVIER	documentaliste

**Les IA-IPR**

M. Pierre Gericke allemand  
Mme Paula La Marne philosophie  
M. Jean-François Mabile histoire-géographie  
Mme Nathalie Pierret anglais  
Mme Françoise Quesada espagnol  
Mme Brigitte Thomas lettres

## Annexe 2 : bilans des ateliers

### ALLEMAND

Professeur : Angelika Burtzlaff (lycée de Givet), Mme Fayard du lycée de Revin était absente pour cause de sortie scolaire.

IA-IPR : M. Gericke.

Projets pour la rentrée 2014 :

- Travaux communs et ENT : mutualisation des tâches finales, création de documents sonores communs pour l'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du baccalauréat. « Chat » sur plateforme collaborative pour préparer les épreuves orales, organisation de débats.
- Bac blanc : échanges des copies
- Visio : une heure mutualisée sur chaque niveau, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale.
- Organisation d'un voyage culturel commun

Remarque :

Nécessité d'harmoniser le volume horaire dévolue à la LV2 dans les deux établissements. Actuellement, les élèves de Givet ont 36 heures de moins que les élèves de Revin.

### ANGLAIS

Atelier : Mme Biancalana (professeur d'anglais - Givet), M. Bloquel (professeur de sciences - Revin), Mme Delannoy, (professeur de sciences - Revin), Mme Esnault (professeur d'anglais- Revin), Mme Husson (professeur d'anglais-Givet), M. Sauvanet (Professeur de Physique/DNL - Givet), Mme Pierret (IA-IPR d'anglais)

Deux axes de travail ont été identifiés :

1. Construire la cohésion du groupe et souligner l'identité de la section au travers de l'utilisation de l'anglais.
2. Tirer profit de l'éloignement des élèves pour mettre en place des situations de communication favorisant la construction des compétences en anglais.

#### **1. Identité de la classe multisite L**

Journée d'intégration : des activités en anglais pourront être proposées.

Page web spécifique à la section : construite en commun par les élèves en début d'année. Accessible sur les sites des deux établissements, proposant les liens vers ces deux établissements. Une version en anglais de la page sera proposée (possibilité de proposer d'autres versions dans chacune des langues offertes).



Lien vers une page « présentation individuelle » sur laquelle chaque élève se présentera (en anglais et en français)

Cette page pourrait être un portail ouvrant à des espaces communs pour échanges entre professeurs, entre professeurs et élèves ou entre les élèves.

Affichage : Affiches construites en commun par les élèves, affichées dans les deux établissements (sur l'apprentissage de l'anglais, les clés du succès, l'estime de soi...) : la langue devient un outil au service de la communication sur un autre objet.

Come and see my place: les élèves des deux établissements préparent, pour leurs camarades de l'autre établissement, des documents leur permettant de découvrir leur ville et leur lycée (documentaire vidéo, plaquette..) puis les accueillent et leur proposent une visite guidée en anglais de la ville (pourquoi pas avec une chasse au trésor ?) Prévoir deux demi-journées : une en novembre (1ere rencontre dans une des villes), une en mars (2ème rencontre dans l'autre ville).

## **2. Tirer profit de l'éloignement des élevés**

Ouverture de l'option « Langue vivante approfondie » en anglais. Mme Biancalana (12h à Givet + complément de service de 6h au collège de Vireux Wallerand) effectuerait son complément de service à Revin : cela permettrait d'ouvrir cette option aux élèves des deux établissements. Elle pourrait ainsi, à sa convenance (répartition hebdomadaire ou autre), effectuer ces heures alternativement sur l'un ou l'autre site, de façon à faire alterner pour les élèves heures en présentiel et enseignement à distance. L'éloignement des élèves favorisera la construction de la compétence de médiation des élèves, la mise en place de véritables situations de communication et le développement de l'autonomie des élèves.

Mise en place d'un partenariat entre un établissement anglophone (Ontario ou Virginie) et les deux sites : les élèves travailleraient sur un projet commun.

Mise en place de quelques projets communs de fin de séquence (les professeurs ne souhaitant pas alourdir le dispositif en adoptant une planification parallèle plus poussée).

Épreuves communes de baccalauréat blanc (envisager l'échange des copies).

TPE : groupes mixtes.

## **3. Expérimentation : coloration de la série L**

NB : Les élèves de la série L de Givet se voient proposer deux options scientifiques en DNL (Physique/Anglais ou Maths/espagnol). Ces options ne sont pas directement prévues dans les textes, cependant leur intérêt, dans la mesure où cela n'engendre pas de coût supplémentaire pour l'établissement (cette option est mutualisée avec les élèves des sections S et ES) n'est pas remis en cause. On note ici une première coloration scientifique de cette section.

Proposition d'expérimentation « article 34 » : renforcement de cette coloration par le biais d'une option « informatique et anglais », inspirée du master GMI (master gestion multilingue de l'information) proposée par l'URCA

<http://www.univ-reims.fr/site/diplomes/masters/master-gestion-multilingue-de-l-information,15293,26432.html?>

### **Remarques générales des professeurs**

Tous ces projets seront très difficiles à mener sans l'installation d'un réseau fiable et d'un ENT simple et performant.

Nécessité de formation des professeurs à la maîtrise de l'outil

Nécessité de la présence d'une personne technique ressource sur place pour la maintenance de ce réseau, ainsi que sur le besoin de formation de quelques autres personnes ressources pour les interventions simples d'urgence.

Volonté de proposer, au moins pour commencer, des projets simples et facilement réalisables ne dépendant pas trop du système informatique.

Prévoir un système de communication (téléphone) entre les différents sites de façon à pouvoir communiquer rapidement et simplement en cas de problème technique

Prévoir la possibilité d'enregistrer les cours menés en visio pour le cas où le système ne fonctionnerait pas.

Prise en compte du temps de concertation engendré pour les professeurs par ces projets (HSE ?), équitable entre les deux sites

### **Préalables indispensables**

Partenariat avec l'Ontario ou la Virginie : proposer les partenaires dont la tranche d'âge correspondrait en priorité à la classe L de Givet/Revin

Mme Biancalana : la mettre en priorité sur le complément de service (6h) de Revin.

### **ESPAGNOL / ITALIEN**

Atelier : Mme Isabelle Silvente du lycée Jean Moulin et M. Alexis Henri du lycée Vauban ; Mme Anne-Marie Telesinski, professeur d'italien de Jean Moulin.

Madame Françoise Quesada, IA-IPR d'espagnol

Projets évoqués :

### **À court terme, dès cette année scolaire**

Mme Telesinski souhaite apporter du soutien à une élève de GIVET qui suit des cours d'italien par correspondance au CNED. Elle l'intégrerait à sa classe correspondante par l'intermédiaire de skype depuis le CDI. Les élèves à tour de rôle pourraient pratiquer avec elle

la compétence de l'écrit interactif (chat) et de l'oral interactif. Il faudra ajuster l'horaire mais la souplesse sera requise. Une heure par semaine permettrait des progrès conséquents et produirait des effets très bénéfiques dans les deux sens par le partage des savoirs, supervisés par la professeure.

Mme Silvente et Mme Caroline Sabot (actuellement en congé de maternité mais qui reprend son service en janvier), peuvent travailler ensemble sur l'épreuve du baccalauréat « Compréhension Orale », sur les interrogations orales épreuve bac S et ES, sur des épreuves écrites de bac blanc. Elles ont déjà par le passé travaillé ensemble pour les STG.

Des sorties pédagogiques linguistiques et culturelles communes peuvent être envisagées, villes proches, région, Paris ou étranger. Les professeurs sont ouverts et favorables à ces collaborations.

### **Dès la rentrée 2014 avec information aux Portes ouvertes du printemps**

Intégrer les élèves de Givet désirant apprendre la LV3 en espagnol ou en italien. Le système de visio conférence serait une bonne solution associé à du *présentiel*. Enseignantes volontaires pour utiliser le numérique et être formées.

Remarque :

En ce qui concerne la LV2 espagnol, allemand, italien il serait souhaitable d'harmoniser la dotation horaire entre les deux établissements : à Givet les élèves de seconde et de première n'ont que 2 heures de LV2 au lieu des 2h75 en seconde et des 2h25 en première préconisées dans le BO et appliquées à J Moulin.

## **HISTOIRE GEOGRAPHIE**

Professeurs de Givet présents : MM. Bouvier et Rabot

Professeur de Revin absent : M. Brizzi

IA-IPR : JF Mabile

Créer un EDE Littérature et société en classe des 2<sup>nd</sup> à GIVET en collaboration avec les professeurs de lettres pour la rentrée 2014

S'associer à de nouvelles disciplines (comme les langues vivantes) dans le cadre des TPE en 1<sup>ère</sup> pour la rentrée 2014

1 DS commun en 1<sup>ère</sup> en février / mars 2015 sur les 2 établissements avec réflexion des équipes en amont sur les progressions, l'élaboration des sujets et l'échange des copies pour la correction.

Pour les classes de terminale :

Proposition d'un bac blanc commun en février 2015 sur les 2 établissements, avec en amont une réflexion commune sur les progressions, l'élaboration des sujets et l'échange de copies pour la correction

Proposition de création d'un enseignement de spécialité DGEMC : il faut rencontrer M. Brizzi avec l'IA-IPR en charge de cet enseignement, M. Alain Marie.

Pour le numérique :

Existe déjà à Givet le cahier de texte numérique mais de gros soucis d'accès internet.

Demande forte de formation par les collègues, dans la perspective de la mise en place d'un ENT.

### LETTRES

Professeurs présents : Mmes Mahou et Georges, M. Daniel, professeurs de lettres du lycée Vauban ;

Mme Martin, professeur de lettres au lycée Jean Moulin.

Les professeurs documentalistes des deux établissements : Mme Moutarde (Givet) et Mme Janvier (Revin)

IA-IPR : Mme Thomas

#### **Projets dès cette année**

Épreuves communes :

Bac blanc écrit commun avec échange de copies entre les deux sites. Date prévue : le 17/02/13

Bac blanc oral Monsieur Daniel ira interroger les élèves de Revin le mardi 18/02/13 ; Mme Martin ira interroger les élèves de Givet le vendredi 21/02.

Action « concours des EAF » : adapter et étendre à Revin le concours organisé par les professeurs de Givet pour aider les élèves à revoir leurs connaissances en littérature en vue des EAF. Étapes des qualifications sur chaque site, puis finale organisée à Givet en fin d'après-midi, en présence des parents. La finale serait suivie d'un repas-buffet préparé par la section hôtellerie du lycée de Revin.

Sortie théâtrale commune pour les 2 classes de 1<sup>ère</sup> L. Spectacle à la salle Jean Vilar de Revin, intitulé « N'oublie pas mon petit soulier », dans une mise en scène de Christine Berg. Il s'agit de textes écrits par les élèves du lycée de Revin et par les habitants de la ville.

### **À partir de septembre 2014 :**

Progressions et bacs blancs communs sur les deux sites avec échanges de copies et de candidats.

Programmation culturelle commune

« écrire pour... » : expositions de productions écrites des élèves de Revin à Givet et vice-versa, productions données dans le cadre de la préparation au sujet d'invention des EAF.

Utilisation pédagogique des ENT : travail collaboratif d'élaboration de lectures analytiques ou traitement de sujets de dissertation. Travail de remédiation.

Recours à la vision pour l'enseignement de spécialité, notamment en terminale : littérature et langues anciennes.

En amont : promotion des langues anciennes dans les collèges de rattachement de Givet mais aussi de Revin, pour renforcer notamment les effectifs de Revin.

### **Remarques :**

Les professeurs de lettres classiques de Givet souhaitent que la mutualisation soit l'occasion de donner aux élèves de terminale le nombre d'heures de latin et de grec préconisé par les textes officiels, ce qui n'est actuellement pas le cas, en raison de la faiblesse des effectifs.

Les enseignants qui reconnaissent avoir des difficultés à se représenter concrètement les applications des ENT et se sentir démunis devant la visio réclament une formation solide et un véritable accompagnement.

Mme Mahou étant à temps partiel, envisage d'augmenter son temps de service. Dans ce cas, et en raison des heures épargnées par la mutualisation, un poste de lettres risquerait d'être supprimé. Les professeurs ont exprimé leurs craintes et souhaitent, si la mesure de carte scolaire devait être adoptée, être prévenus suffisamment tôt pour prendre leurs dispositions et prévoir une demande de mutation.

**Prochaine réunion de travail :** lundi 2 décembre à partir de 15h30 au lycée de Revin.

## **PHILOSOPHIE**

Professeurs : Monsieur Frédéric THIBAUT (lycée Vauban) ; Monsieur Luc LANNOIS (lycée Moulin)

IA-IPR : Paula La Marne.

Projet pour la rentrée 2014 :

1) En terminale : Le professeur envisagerait de faire la totalité des cours en visio, (8h /semaine), avec une présence alternée dans chaque établissement. Le professeur de Revin pourra intervenir ponctuellement sur l'étude de telle ou telle œuvre dont il est le spécialiste.

Ceci suppose :

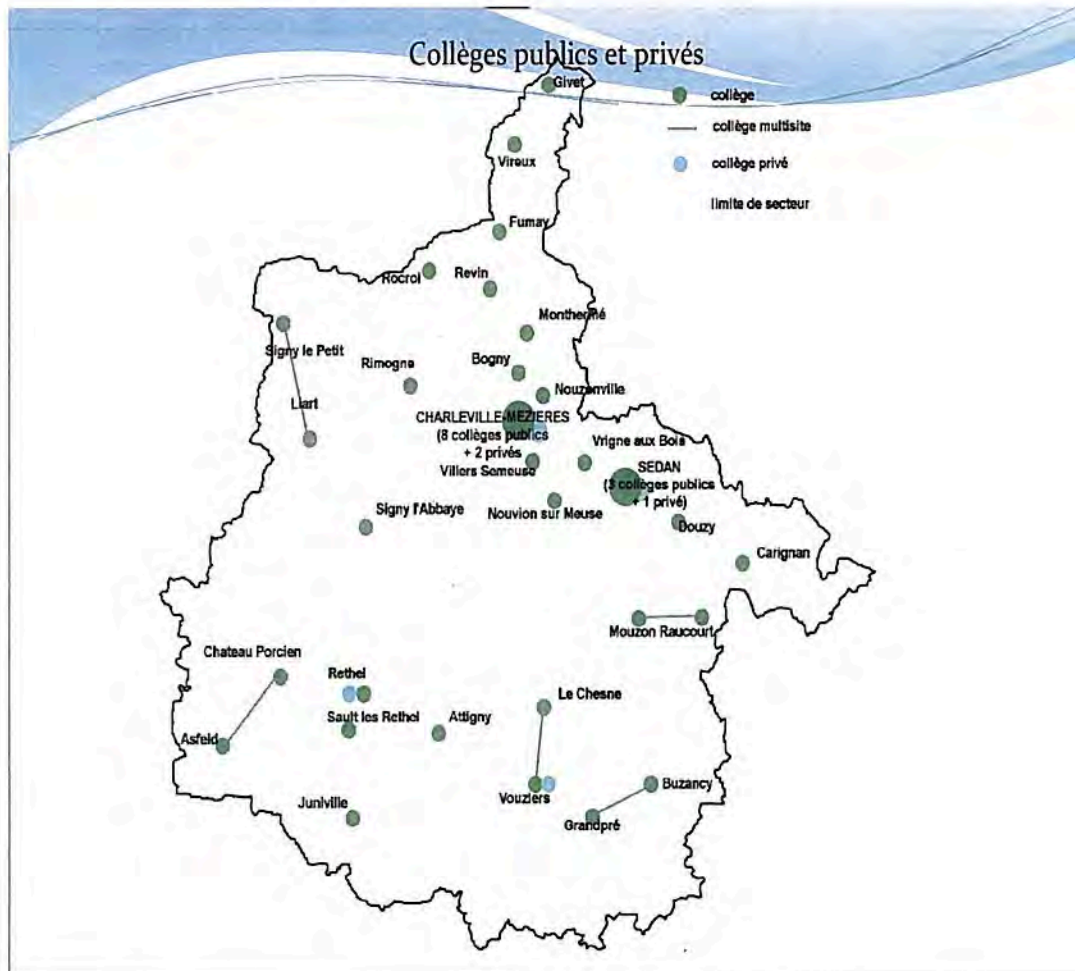
- le déplacement régulier du professeur : une semaine sur deux, changement d'établissement. Le professeur prépare l'examen du permis de conduire. En cas d'échec, il faudrait prévoir le déplacement de l'enseignant (co-voiturage ?)
- la présence d'un assistant d'éducation dans la classe qui suit le cours à distance

2) En amont : alimenter le passage en TL par une participation des professeurs de philosophie à l'Accompagnement personnalisé ou aux enseignements d'exploration : le professeur de Givet prendrait les secondes, celui de Revin, les premières, pour familiariser ainsi les élèves avant la terminale à une démarche philosophique. Le profilage « langues anciennes » en spécialité de la TL est certes une belle chose mais contribue sans doute à détourner certains élèves qui ne souhaitent pas étudier le latin et le grec. Si la proposition d'ouvrir la terminale L à d'autres options est retenue (DGEMC ? Mathématiques ? Informatique-anglais ?) le professeur de philosophie avant la terminale peut repérer les profils, agir d'autant mieux sur l'orientation que l'offre d'options en terminale L est plus diversifiée.

3) Prévoir une sortie culturelle philo annuelle des deux classes de TL en début d'année et en cours d'année.

4) Éventuellement, puisque la prépa Sciences Po existe à Revin, assurée par le professeur de philosophie (avec un élève reçu à Sciences Po l'an dernier), une collaboration avec Sciences Po pourrait être envisagée.

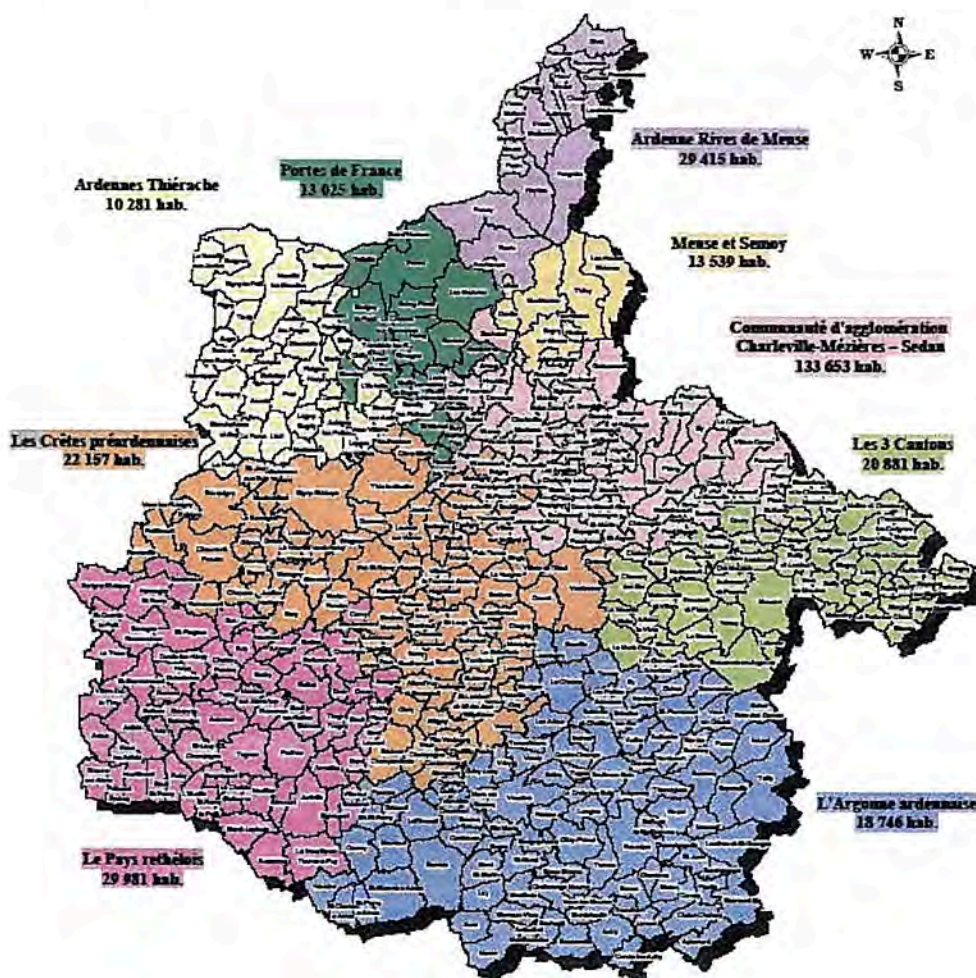
### Carte des collèges publics et privés



Carte des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2014



**DEPARTEMENT DES ARDENNES**  
Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre  
au 1<sup>er</sup> janvier 2014



REPRODUCTION INTERDITE  
Mise à jour : 06 / 01 / 2014 / 00 / CP  
Source : IGN-BOCARTON



**Diagnostic de bassin : bassin de Charleville-Mézières, Sedan  
Réunion du 13 novembre 2013**

Animateur : David Silveira, principal Jean Macé

Le Diagnostic : Afin d'éviter toute polémique : à quoi servira le diagnostic ? Le diagnostic de bassin servira au bassin.

Éléments de diagnostic :

- Flux et parcours de l'élève
- Taux de pression
- Flux d'emploi
- Aspects démographiques
- Mobilité des élèves
- Groupes de travail
- Offres de formations.

Qui : CIO, INSEE, Pole emploi, OPEQ, IPES...

Le diagnostic FOQUALE portera sur le décrochage et pourra servir au diagnostic de bassin.

La question d'interroger les aspects pédagogiques est posée.

La performance du bassin est essentielle : résultats aux examens.

**1er point :**

**Cartographie du bassin :**

- Recenser les établissements du bassin : cartographie + offre de formation.

Les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré font partie du bassin ainsi que l'agriculture.

Pour le privé on peut le spécifier comme étant présents à proximité.

SEGPA + ULIS+ UFA+CFA.

Supérieur post bac.

Internat.

- CIO : répartition COP/ établissement. Contractuels / Titulaires.
- Carte des langues vivantes
- Cartes des options

- Carte des enseignements d'exploration (contingentés ou pas)
- Profil des personnels : moyenne d'âge, contractuels/ Titulaires, vie scolaire, direction, encadrement, assistant social, infirmière, CPE...

Il faudra demander au DASEN de nous aider sur les requêtes auprès du rectorat

## **2ème point**

### **Flux et parcours :**

Demander une extraction globale de la base élève anonymée pour le bassin. Cela permettra d'avoir une image à un instant T et de travailler sur 4 ans pour les collèges et 3 ans pour les lycées avec l'établissement d'origine. Si on récupère la base, on gagne du temps.

CIO à contribution : suivi de cohortes année pivot 2008

Parcours d'orientation aspects purs et durs : à l'instant T d'où viennent nos élèves et comment ils y vivent.

Caractéristiques de nos élèves : CSP, boursiers,

Parcours des élèves de SEGPA.

## **3ème point**

### **Situation sociale, économique et démographique du bassin :**

CSP du bassin : données INSEE

Données sur le chômage : SPO par les CIO

Enquête besoin en main d'œuvre : enquête BMO

Flux de travailleurs : zone d'emploi. (OPEQ, Pole emploi ?)

Natalité, flux migratoire

## **4ème point :**

### **Actions du bassin**

Formations à destination des personnels

Groupes de travail

Actions issues du bassin

Implication des personnels

Moyens financiers.

### **Demandes auprès du DASEN :**

Base élève anonymée 2013 2014 : compactée pour les établissements du bassin : Date de naissance/ MEF actuel/ Sexe/établissement actuel/ établissement d'origine et MEF d'origine/ Adresse / Ville/Numéro établissement d'origine/ MEF/ Langues et Options/

Bases élèves sans identification possible mais avec une clé

Base des personnels infirmiers, as, enseignants, CPE : titulaires, stagiaires, autres /âge/ sexe/le ou les établissements d'affectation/ discipline/ quotité de travail/ancienneté dans l'établissement/ demande de mutation.

### **Répartition du travail entre les membres :**

- **Flux et parcours** Marie Rafaëlle, Kamel, Yoril, Philippe, Isabelle
- **Personnels** : Nadine
- **Cartographie** : Laurence effectifs apprentissage
- **Emploi** : Marie Rafaëlle, Yoril, Isabelle : SPO
- **INSEE** : David et Eddy
- **Cartographie ASH** : François
- **Actions mises en place** : David

Prochaine réunion : mercredi 18 décembre, à 09h00, au CIO de Charleville-Mézières.

collection

**Les rapports des inspections générales**

titre du document

**Situation de la filière littéraire dans les lycées  
Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin  
et du réseau des collèges des Ardennes**

éditeur

**IGAENR/IGEN**

accès internet

**[www.education.gouv.fr/igaenr/rapports](http://www.education.gouv.fr/igaenr/rapports)  
[www.education.gouv.fr/igen/rapports](http://www.education.gouv.fr/igen/rapports)**

date de parution

**Novembre 2013**

conception graphique

**Délégation à la communication**

impression

**MEN**

The logo for IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) features the word 'igen' in a lowercase, cursive script. A red dot is positioned above the 'i', and a horizontal red line is drawn beneath the 'n'.

The logo for IGAENR (Inspection Générale de l'Éducation Nationale - Réseau) features the word 'IGAENR' in a bold, uppercase, sans-serif font. A red dot is positioned above the 'A', and a horizontal red line is drawn beneath the 'R'.